

# États financiers vérifiés

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019



**Organisation  
mondiale de la Santé**



---

**Table des matières**

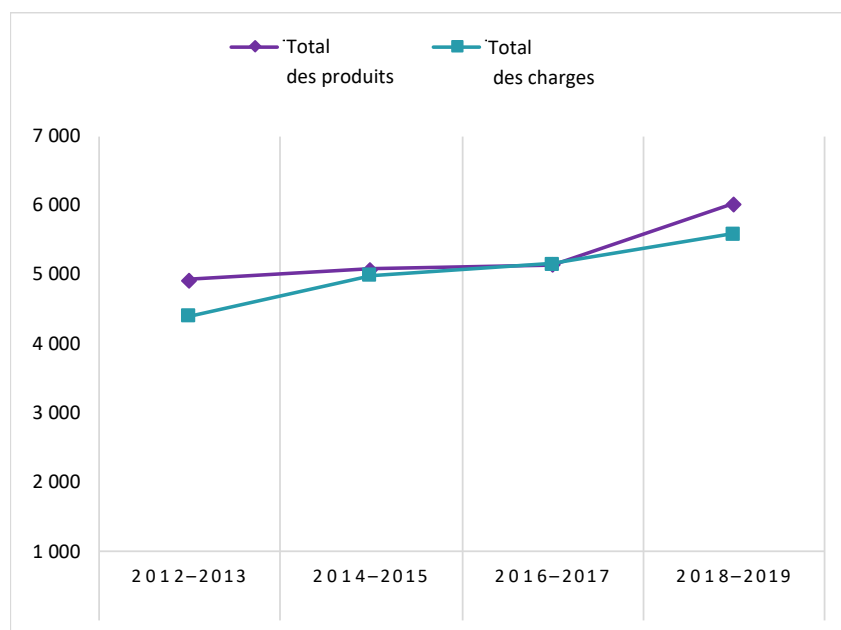
|   |           |
|---|-----------|
| <b>Rapport du Directeur général .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Déclaration sur le contrôle interne (2019).....</b>  | <b>17</b> |
| <b>Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 .....</b>                | <b>22</b> |
| <b>Lettre d'envoi.....</b>  | <b>23</b> |
| <b>Opinion du Commissaire aux comptes .....</b>   | <b>24</b> |
| <b>États financiers .....</b>   | <b>28</b> |
| <b>État I. État de la situation financière .....</b>  | <b>28</b> |
| <b>État II. État de la performance financière.....</b>  | <b>29</b> |
| <b>État III. État des variations de l'actif net/situation nette .....</b>   | <b>30</b> |
| <b>État IV. Tableau des flux de trésorerie .....</b>  | <b>31</b> |
| <b>État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels .....</b>                      | <b>32</b> |
| <b>1. Notes concernant les états financiers .....</b>   | <b>33</b> |
| <b>2. Principales méthodes comptables .....</b>   | <b>34</b> |
| <b>3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes.....</b>   | <b>43</b> |
| <b>4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière .....</b>                                       | <b>43</b> |
| <b>5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière .....</b>                                     | <b>67</b> |
| <b>6. Informations à l'appui des variations de l'actif net/la situation nette .....</b>                           | <b>73</b> |
| <b>7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels .....</b> | <b>79</b> |
| <b>8. Informations sectorielles.....</b>  | <b>81</b> |
| <b>9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux .....</b>                              | <b>83</b> |
| <b>10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction .....</b>                            | <b>83</b> |
| <b>11. Événements postérieurs à la date de reporting.....</b>   | <b>83</b> |
| <b>12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels .....</b>   | <b>84</b> |
| <b>Tableau I. État de la performance financière par fonds.....</b>  | <b>85</b> |
| <b>Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement .....</b>   | <b>86</b> |
| <b>Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2018-2019, 2016-2017 et 2014-2015 .....</b>    | <b>87</b> |

## Rapport du Directeur général

### INTRODUCTION

- Conformément à l'article 34 de la Constitution et à l'article XIII du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé et aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), j'ai l'honneur de présenter le rapport financier pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019. Les éléments statutaires du rapport financier ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'Organisation, la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, dont l'opinion figure dans le rapport financier.
- L'Organisation assure des services pour cinq autres entités : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le Centre international de calcul (CIC) et l'Assurance-maladie du personnel. Des états financiers distincts sont établis pour chaque entité et chacun est soumis à une vérification extérieure. Les fonds gérés par l'OMS pour le compte de ces entités<sup>1</sup> figurent dans l'état de la situation financière (État I).
- Le treizième programme général de travail, 2019-2023 a marqué une nouvelle orientation stratégique pour l'OMS. Il axé sur les données, les résultats et les pays, s'appuie fermement sur les objectifs de développement durable et fixe les cibles ambitieuses du triple milliard pour l'Organisation. Le Rapport sur les résultats de l'OMS (document A73/24), qui fait partie intégrante des rapports présentés pour 2019, présente les résultats des activités de l'Organisation en 2018 et en 2019.
- Pour l'exercice 2018-2019 et pour l'année 2019, les produits et les charges rapportés ont atteint leur plus haut niveau de l'histoire de l'Organisation. La Figure 1 présente une synthèse du total des produits et des charges au cours des quatre derniers exercices et une évolution des produits et des charges depuis 2012, année où l'OMS a commencé à appliquer les normes IPSAS.

**Figure 1. Charges et produits au cours des quatre derniers exercices**



- Cette augmentation est due en grande partie au rôle de plus en plus important de l'OMS dans les opérations d'urgence. Pour la poliomyélite, les interventions en cas d'épidémies ou de crises et les programmes spéciaux, les charges s'élevaient au total à US \$2,281 milliards en 2018-2019, ce qui représente une

<sup>1</sup> Sauf pour le CIRC lorsque les fonds ne sont pas gérés par l'OMS.

augmentation de 20 % par rapport à l'exercice 2016-2017. En 2019, l'OMS est intervenue dans 58 situations d'urgence dans 50 pays. Elle a notamment mené des opérations d'urgence de grande ampleur en République démocratique du Congo en raison de la flambée de maladie à virus Ebola et elle conduit actuellement des opérations au Yémen.

## SITUATION FINANCIÈRE : LES POINTS MARQUANTS

6. En 2019, les produits de l'OMS se sont élevés au total à US \$3,116 milliards, pour US \$3,088 milliards de charges, ce qui représente un excédent de US \$89 millions compte tenu des recettes financières.

7. Les états financiers présentent l'ensemble des produits et des charges de l'Organisation. En plus du fonds général (le budget programme), deux autres groupes de fonds figurent dans les états financiers de l'OMS : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire. Les produits et les charges pour chacun de ces trois principaux groupes de fonds figurent dans le Tableau I du rapport et sont présentés succinctement au Tableau 1.

**Tableau 1. Points marquants de la situation financière pour l'ensemble des fonds en 2018 et en 2019 (en millions de US \$)**

| Désignation   | Total 2019   | Total 2018   | Total 2018-2019    |
|---|--------------|--------------|--------------------|
| Contributions fixées                                  | 490          | 501          | 991                |
| Contributions volontaires – budget programme          | 2 447        | 2 243        | 4 690              |
| <b>Total des contributions – budget programme</b>     | <b>2 937</b> | <b>2 744</b> | <b>5 681</b>       |
| Autres produits au budget programme                   | 32           | 31           | 63                 |
| Produits hors du budget programme                     | 147          | 126          | 273                |
| <b>Total des produits (toutes sources confondues)</b> | <b>3 116</b> | <b>2 901</b> | <b>6 017</b>       |
| Charges au budget programme                           | 3 022        | 2 292        | 5 314 <sup>1</sup> |
| Charges hors du budget programme et autres            | 66           | 208          | 274                |
| <b>Total des charges (toutes sources confondues)</b>  | <b>3 088</b> | <b>2 500</b> | <b>5 588</b>       |
| <b>Recettes financières</b>                           | <b>61</b>    | <b>41</b>    | <b>102</b>         |
| <b>Excédent total</b>                                 | <b>89</b>    | <b>442</b>   | <b>531</b>         |

8. Les états financiers de l'OMS couvrent l'intégralité du budget approuvé pour l'exercice 2018-2019, qui s'élève à US \$4,422 milliards.<sup>2</sup> Bien que l'OMS ait opté pour l'établissement d'un rapport financier annuel, comme prévu à l'article XIII du Règlement financier,<sup>3</sup> l'exercice financier reste biennal (article II du Règlement financier). À des fins de comparaison entre les charges réelles et le budget planifié, le budget biennal est donc établi par rapport à deux années de charges. L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) présente cette comparaison par catégorie.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE

### PRODUITS

9. En 2019, les produits s'établissaient au total à US \$3,116 milliards, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2018 (US \$2,901 milliards). Les produits sont comptabilisés au moment où les montants correspondants sont dus, sur la base d'accords signés. Les produits sont un indicateur important des accords signés et des fonds actuellement disponibles. Quand les montants sont dus lors d'exercices futurs, conformément aux modalités de paiement prévues en vertu des accords avec les donateurs, les recettes

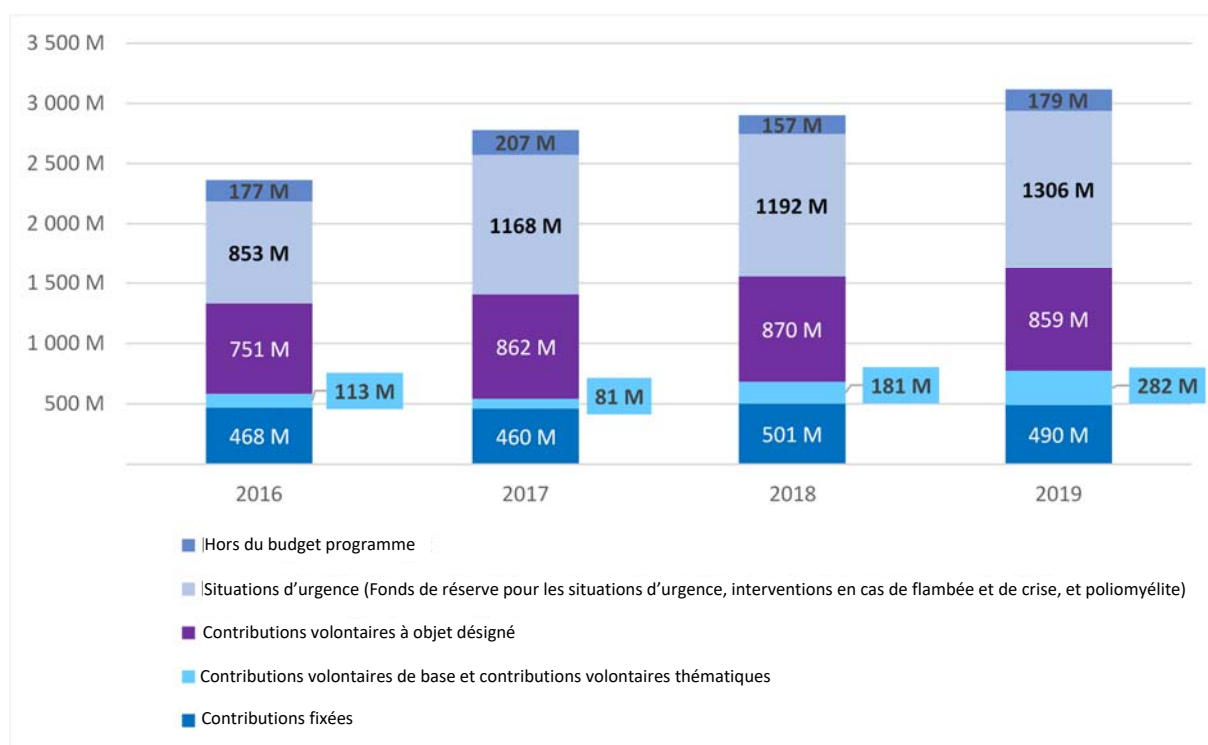
<sup>1</sup> Pour plus de précisions, voir le Rapport sur les résultats de l'OMS (document A73/24).

<sup>2</sup> Voir la résolution WHA70.5 (2017).

<sup>3</sup> Voir la résolution WHA62.6 (2009).

correspondantes sont différées. Les recettes différées sont un indicateur important du financement total, sur la base d'accords signés, qui est disponible pour les exercices futurs. Les produits correspondant aux contributions volontaires et les recettes différées, par contributeur et par fonds, sont indiqués en détail dans l'annexe au rapport financier.<sup>1</sup> L'évolution des produits – contributions volontaires et contributions fixées – au cours de la période 2016-2019 est présentée à la Figure 2. Ce graphique montre que les produits au titre des situations d'urgence ont augmenté, entraînant une baisse du pourcentage des contributions fixées dans le total des produits (16 % en 2019 contre 20 % en 2016) malgré une hausse de 3 % des contributions fixées pour 2018-2019.

**Figure 2. Évolution des produits de 2016 à 2019 (en millions de US \$)**



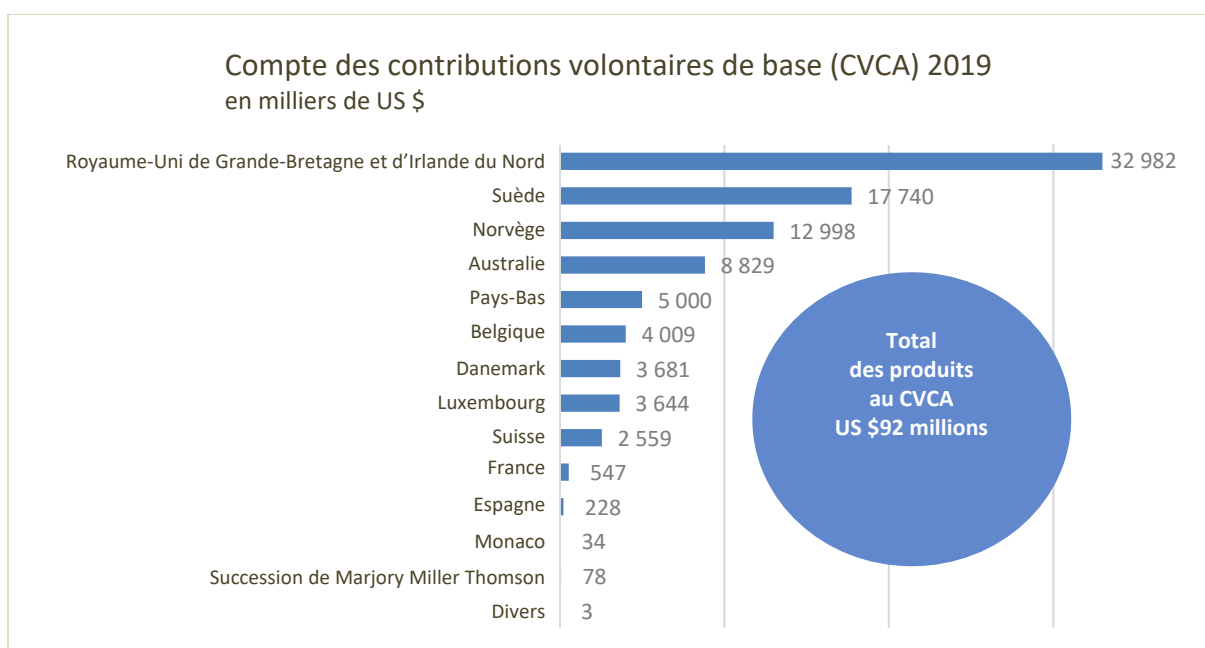
10. En 2019, les contributions fixées et les contributions volontaires au budget programme s'élevaient à US \$2,937 milliards, ce qui représente 94 % des produits, qui s'établissaient à US \$3,116 milliards, et une augmentation de US \$193 millions (7 %) par rapport à 2018. Les contributions volontaires de base comprennent le compte des contributions volontaires de base, dont les fonds sont totalement ou extrêmement souples et servent à financer l'ensemble du budget programme, et les fonds thématiques dont l'objet est désigné à l'intérieur du budget programme et dont l'utilisation est moyennement souple. Au total, les contributions volontaires de base sont passées de US \$113 millions, soit 6,6 % des contributions volontaires au budget programme, en 2016 à US \$282 millions, soit 11,5 % des contributions volontaires, en 2019.

11. Le compte des contributions volontaires de base a été créé en 2007 afin d'enregistrer les contributions volontaires à objet non désigné des donateurs. Ces contributions à objet non désigné offrent beaucoup de souplesse pour renforcer l'exécution du budget programme, car elles permettent à l'Organisation de combler partiellement les déficits de financement dans l'ensemble des catégories et des bureaux. Plusieurs grands donateurs versent régulièrement des contributions volontaires de base, dont le niveau est resté stable et s'élève à US \$92 millions (contre US \$89 millions en 2018). Le montant des contributions souples au niveau des catégories ou des sous-catégories a augmenté de 107 %, soit de US \$98 millions, entre 2018 et 2019. Les principales contributions dans les

<sup>1</sup> Document A73/INF./3, l'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <https://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/fr/> (consulté le 28 avril 2020).

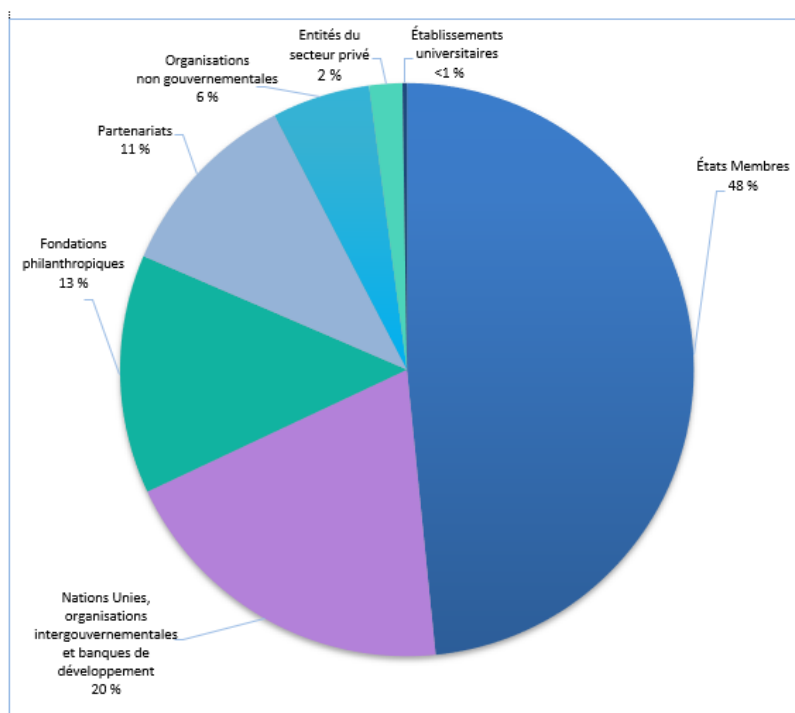
domaines thématiques étaient la subvention stratégique de BMG (Allemagne) et la contribution de la Commission européenne pour la couverture sanitaire universelle. La plupart des contributions sont restées à objet strictement désigné et les contributions volontaires à objet désigné ont augmenté de 5 % de 2018 à 2019. La Figure 3 présente en détail les contributeurs au fonds des contributions volontaires.

**Figure 3. Compte des contributions volontaires de base, par contributeur**



12. La Figure 4 montre les proportions relatives des différentes sources de contributions volontaires pour 2019.

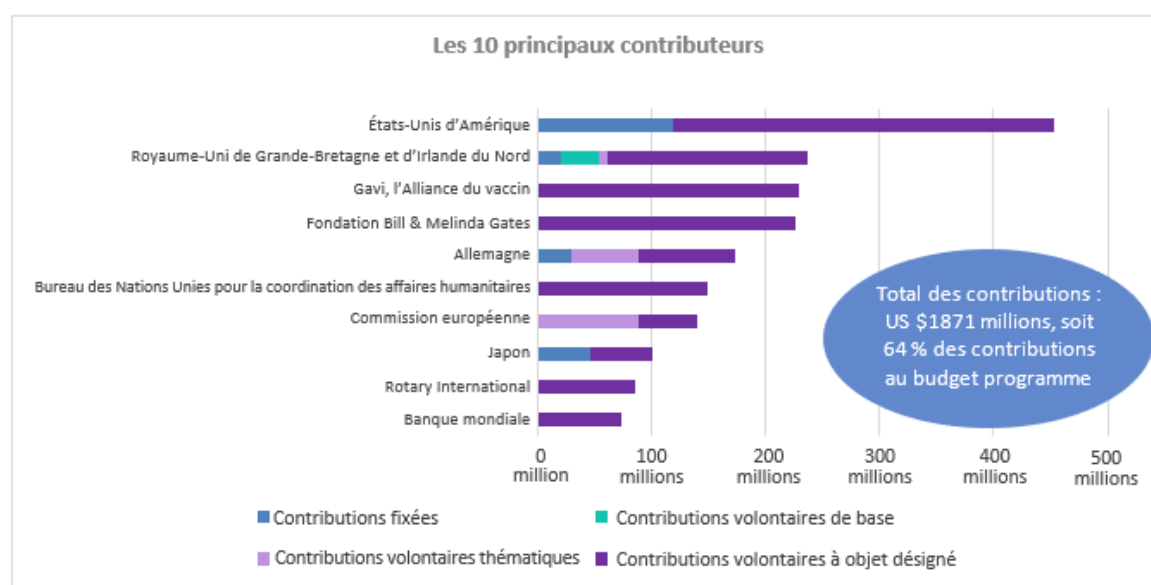
**Figure 4. Produits correspondant aux contributions volontaires pour 2019, par source**



13. Les États Membres, qui versent 48 % des contributions volontaires, restent la principale source de ces contributions. L'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les banques de développement en ont versé 20 %, les fondations philanthropiques 13 %, les partenariats 11 %, les organisations non gouvernementales et les autres institutions 6 % et le secteur privé 2 %. Ces parts relatives sont similaires à celles de l'année précédente, avec une légère augmentation de la part de l'Organisation des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des banques de développement (16 % en 2018) et une baisse de la part des organisations non gouvernementales (9 % en 2018).

14. Pour 2019, les contributions volontaires et les contributions fixées s'élevaient au total à US \$2,937 milliards (Tableau 1), dont 1,871 milliard (64 %) ont été versés par les 10 principaux contributeurs.

**Figure 5. Les 10 principaux contributeurs pour 2019, contributions fixées et contributions volontaires confondues (en millions de US \$)**

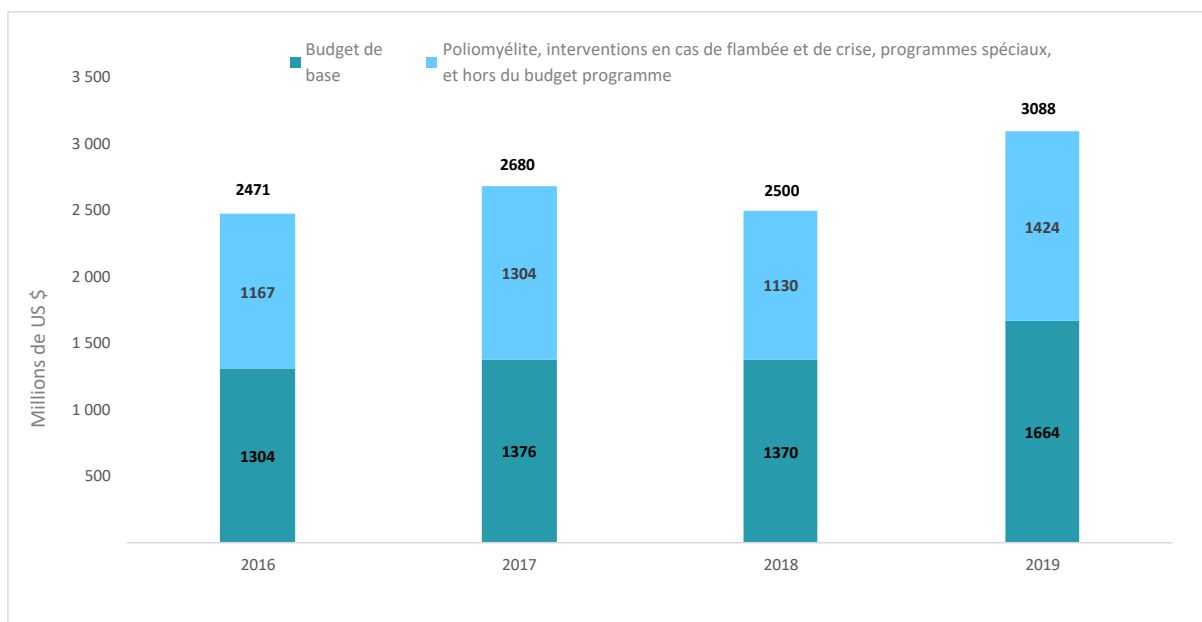


## CHARGES

15. En 2019, les charges se sont élevées au total à US \$3,088 milliards, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 2018 (US \$2,5 milliards). Les charges sont comptabilisées dans les états financiers conformément aux normes IPSAS, c'est-à-dire au moment de la réception des biens ou de la prestation des services. La Figure 6 donne une vue d'ensemble des charges de 2016 à 2019.



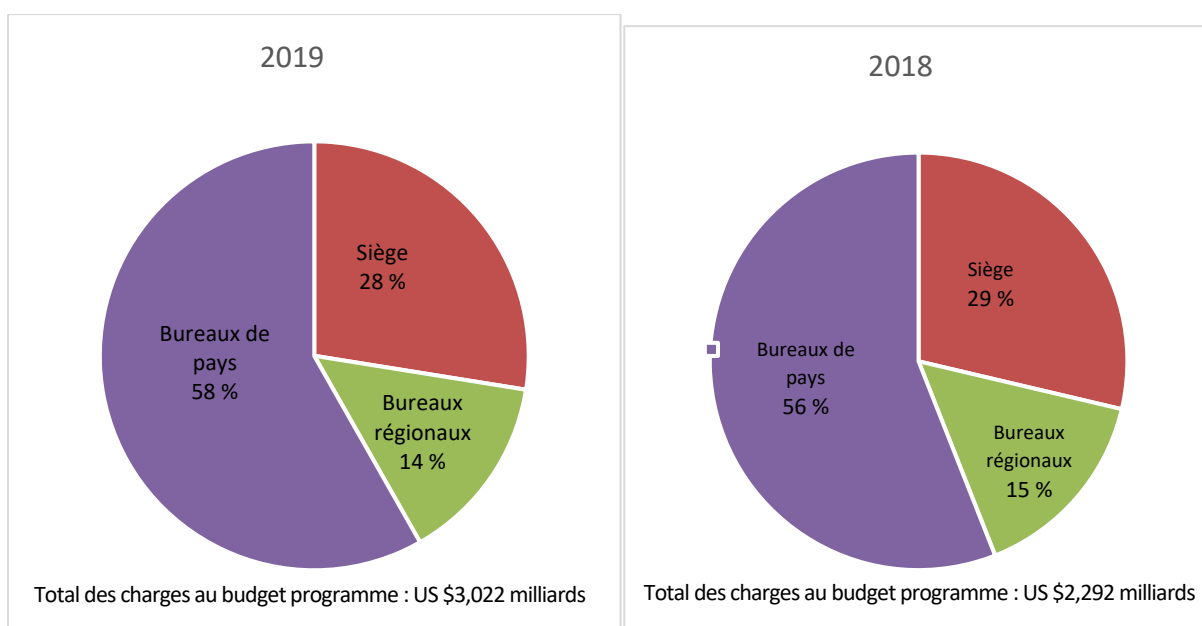
**Figure 6. Vue d'ensemble des charges de 2016 à 2019 (en millions de US \$)**



16. Les charges ont augmenté de 2018 à 2019 (voir la Figure 6 et l'État V des états financiers). La hausse la plus importante correspondait au Programme d'intervention en cas de flambées épidémiques ou de crises, dont les dépenses ont augmenté de 76 %, passant de US \$419 millions en 2018 à US \$739 millions en 2019.

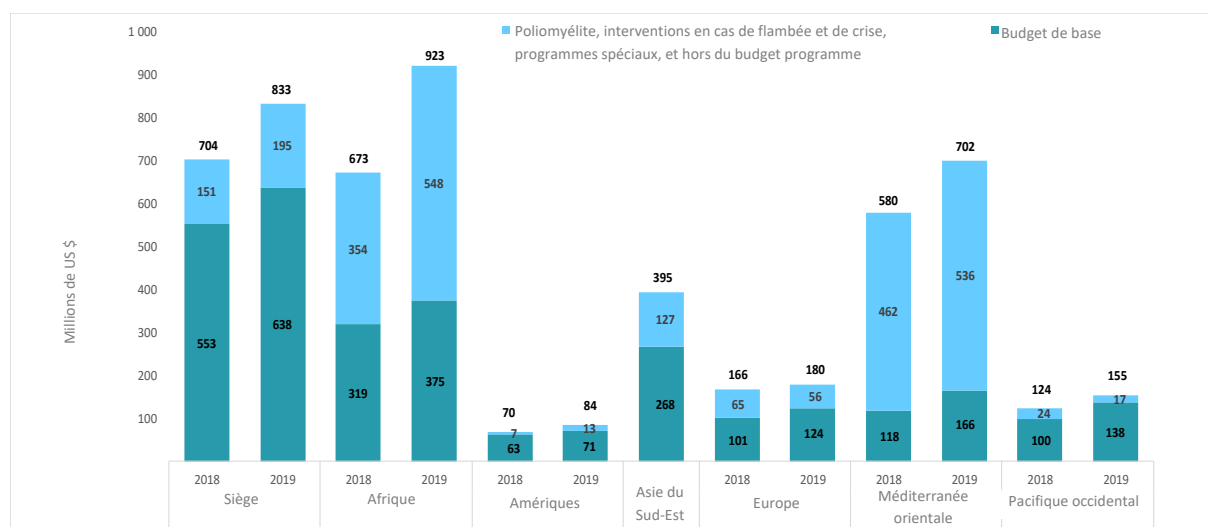
17. La Figure 7 présente la proportion de charges au budget programme par niveau de l'Organisation. En 2019, 58 % des charges opérationnelles générales au budget programme correspondent à l'activité des bureaux de pays, 14 % à celle des bureaux régionaux et 28 % à celle du Siège, contre 56 %, 15 % et 29 %, respectivement, en 2018.

**Figure 7. Charges au budget programme par niveau de l'Organisation, en 2018 et en 2019 (en %)**



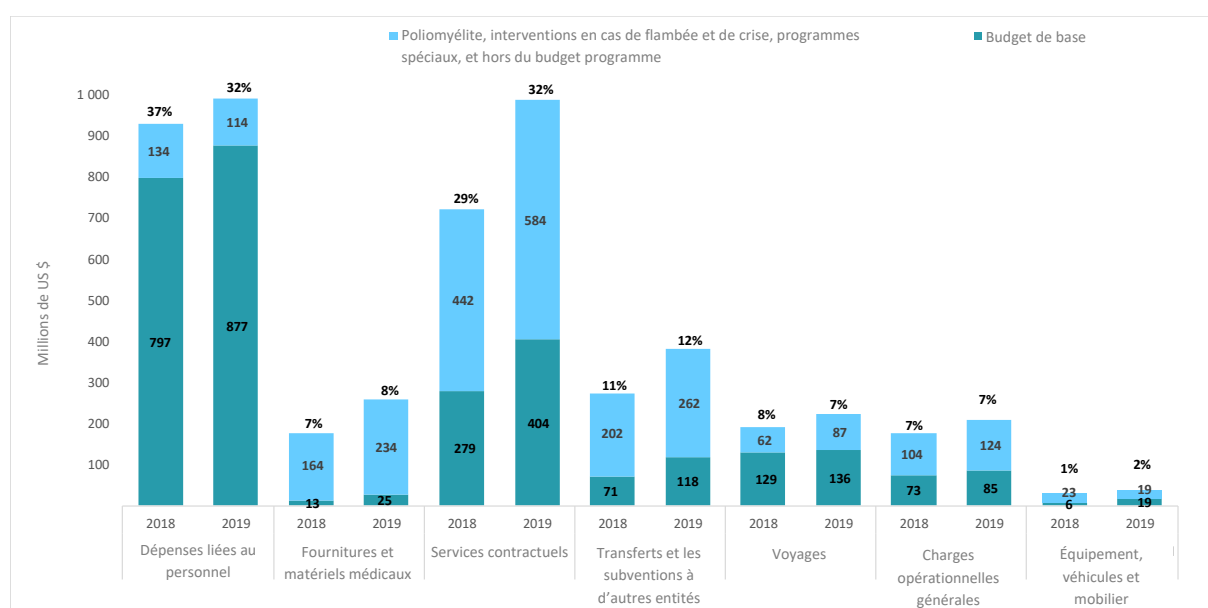
18. La Figure 8 indique le total des charges par bureau. En 2019, les charges ont augmenté dans tous les bureaux par rapport à 2018 et c'est dans la Région africaine que la hausse est la plus importante. Cette forte augmentation s'explique principalement par l'appui fourni pour faire face aux situations d'urgence dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale. En particulier, l'augmentation de 37 % dans la Région africaine est principalement due à l'intervention d'urgence dans le cadre de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo, tandis que l'augmentation de 21 % dans la Région de la Méditerranée orientale était principalement due aux situations d'urgence en République arabe syrienne et au Yémen. La Figure 8 présente les charges par bureau, en distinguant le programme de base des autres activités.

**Figure 8. Charges totales par bureau, en 2018 et en 2019 (en millions de US \$)**



19. La Figure 9 présente les charges par type pour 2018 et 2019, en distinguant le programme de base des autres activités.

**Figure 9. Charges totales par type, en 2018 et en 2019 (en millions de US \$)**



20. Les dépenses liées au personnel, qui étaient la principale catégorie de charges, correspondent au coût total de l'emploi du personnel (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation).

21. En 2019, les dépenses liées au personnel ont augmenté de US \$60 millions, mais elles ont baissé en proportion des charges totales. Elles représentaient 32 % des charges en 2019 contre 37 % en 2018. La hausse de ces dépenses est principalement due à l'augmentation du nombre de membres du personnel au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays, qui est en grande partie liée au renforcement des capacités de l'Organisation dans le cadre du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et de l'intensification des efforts en faveur de la couverture sanitaire universelle. L'augmentation rétroactive du coefficient d'ajustement de poste pour le personnel à Genève, conformément au jugement rendu par le Tribunal administratif de l'OIT, a aussi contribué à l'augmentation des dépenses liées au personnel au Siège en 2019.

22. Les services contractuels, qui représentaient 32 % des charges totales en 2019 (contre 29 % en 2018), étaient la deuxième catégorie de charges. Ces charges correspondent au coût des contrats passés avec des experts et des prestataires de services qui aident l'Organisation à atteindre ses objectifs. Il s'agit principalement de services contractuels assurés par des particuliers et des institutions (accords pour l'exécution de travaux, contrats de consultants et de recherche) et de mise en œuvre directe (dans le cadre de laquelle c'est l'OMS qui gère la mise en œuvre dans les pays des activités de santé publique, par exemple les campagnes de vaccination, en collaboration avec les gouvernements des États Membres). Le Tableau 2 présente une ventilation des charges au titre des services contractuels.

**Tableau 2. Services contractuels par type, en 2018 et en 2019 (en millions de US \$)**

| Désignation                               | 31 décembre 2019  | 31 décembre 2018 |
|---|-------------------|------------------|
|   | Millions de US \$ |                  |
| Mise en œuvre directe                     | 301               | 265              |
| Services contractuels                     | 583               | 378              |
| Accords de services spéciaux              | 77                | 57               |
| Frais de sécurité, de formation et autres | 28                | 22               |
| <b>Total – Services contractuels</b>      | <b>988</b>        | <b>721</b>       |

23. L'augmentation des charges au titre des services contractuels en 2019 par rapport à 2018 était due avant tout à l'intensification des activités destinées à soutenir les interventions d'urgence dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale et l'éradication de la poliomyélite, principalement dans le cadre d'accords pour l'exécution de travaux. S'agissant de la mise en œuvre directe, 98 % des charges qui s'y rapportent concernaient la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale et 41 % se rapportaient à des campagnes d'éradication de la poliomyélite.

24. Les transferts et les subventions à d'autres entités représentaient 12 % des charges en 2019 (contre 11 % en 2018) et c'était dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale qu'ils étaient les plus élevés. La plupart des charges comptabilisées au titre des transferts et subventions à d'autres entités étaient liées à des accords de coopération financière directe signés avec des entités nationales (ministères de la santé et autres institutions gouvernementales) pour mener à bien certaines activités, par exemple des campagnes de vaccination de grande ampleur dans les pays, conformément au budget programme. Les charges sont comptabilisées au moment du transfert des fonds au partenaire contractuel. En 2019, 49 % environ des charges au titre de la coopération financière directe étaient liées aux programmes de base tandis que 33 % de ces charges se rapportaient aux activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Outre les charges au titre de coopération financière directe, on trouve dans cette catégorie de charges, en deuxième position, les subventions versées par l'OMS à des partenaires de la mise en œuvre, par exemple des organisations non gouvernementales. Un grand nombre de ces subventions sont liées à des accords de collaboration avec des organisations non gouvernementales pour des pays en proie à des situations d'urgence, où la mise en œuvre est assurée par des partenaires, car l'OMS a difficilement accès aux zones dans lesquelles il y a des problèmes de sécurité. Le troisième élément important de cette catégorie de charges concerne l'achat de matériel directement par l'OMS pour les États Membres.

25. Le risque de détournement des fonds versés à des tiers (au titre de la coopération financière directe ou de subventions) qui pourrait entraîner une perte financière ou nuire à la réputation de l'Organisation figure sur le registre des principaux risques de l'OMS afin que les mesures prises pour atténuer ce risque identifié puissent être régulièrement contrôlées. Le nombre de rapports en souffrance relatifs à la coopération financière directe est resté très faible et ne représentait que 1 % des rapports établis en 2019. Les activités d'assurance pendant et après la mise en œuvre ont été renforcées et intensifiées en 2019 pour que les fonds accordés aux partenaires de l'OMS dans le cadre de la coopération financière directe et de subventions puissent être utilisés comme prévu et faire l'objet d'un rapport conforme en temps voulu.

26. Les charges opérationnelles générales correspondent aux coûts opérationnels d'exploitation et aux frais de maintenance des bureaux et des programmes de l'OMS, y compris les dépenses relatives à la location de bureaux, aux services essentiels et aux autres frais de bureau. Ces frais, principalement engagés au niveau local, représentaient 7 % des charges totales en 2019 (7 % en 2018). C'est dans la Région africaine que les charges opérationnelles générales sont les plus élevées en raison du grand nombre de bureaux de pays et de programmes importants.

27. Les charges relatives aux voyages représentaient 7 % des charges de l'Organisation en 2019 (contre 8 % en 2018). Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages pour les membres du personnel et pour d'autres personnes. En 2019, les voyages des membres du personnel représentaient 41 % des frais de voyage (contre 44 % en 2018) tandis que les voyages d'autres personnes (consultants, participants aux réunions et conseillers (délégués des États Membres et personnel hors du Secrétariat)) en représentaient 59 %.

28. En valeur absolue, les frais de voyage ont augmenté de 16 % par rapport à 2018, principalement en raison d'une hausse de 20 % du nombre de voyages, surtout pour les consultants et les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel de l'OMS. L'augmentation du nombre de voyages de consultants était principalement liée à des situations d'urgence, comme dans le cadre de la riposte à la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. Ces charges ont été supportées par le Siège et par la Région africaine, qui représentaient 42 % et 32 %, respectivement, des charges relatives aux voyages en 2019.

29. À la suite de plusieurs initiatives destinées à faire baisser les coûts (restrictions pour les voyages en classe affaires, achat de billets à l'avance, par exemple), le coût moyen des voyages a baissé de 4 % par rapport à 2018. Le prix moyen des billets a aussi baissé de 5 % en 2019 par rapport à 2018, principalement, car davantage de billets de classe économique ont été achetés.

30. Les charges relatives aux fournitures et matériels médicaux correspondent principalement à des fournitures médicales achetées et distribuées par l'Organisation pour la mise en œuvre des programmes. Elles représentaient 8 % des charges pour 2019 (contre 7 % en 2018). L'augmentation relativement importante des charges correspondant aux fournitures médicales est principalement due à l'achat de fournitures médicales d'urgence pour la République arabe syrienne et le Yémen, dans la Région de la Méditerranée orientale, et, dans une moindre mesure, pour la riposte à la flambée d'Ebola en République démocratique du Congo, dans la Région africaine.

31. L'équipement, les véhicules et le mobilier représentaient 1 % des charges totales de l'OMS en 2019 (1 % en 2018). Bien que la proportion des charges dans cette catégorie soit faible, les charges ont augmenté en valeur absolue, principalement en raison de l'intensification des activités liées aux situations d'urgence dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale.

## **SITUATION FINANCIÈRE**

### **ACTIFS**

#### **Gestion des liquidités et des placements**

32. Le Tableau 3 présente le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements fin 2019 et fin 2018.

**Tableau 3. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en 2018 et en 2019 (en millions de US \$)**

| Désignation  | Total 2019   | Total 2018   |
|--|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 329          | 243          |
| Placements à court terme   | 3 266        | 3 303        |
| Placements à long terme  | 131          | 121          |
| Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements  | 3 726        | 3 667        |
| À déduire : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements détenus pour le compte d'autres entités <sup>1</sup> | 889          | 924          |
| <b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de l'OMS</b>  | <b>2 837</b> | <b>2 743</b> |

33. Des sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties financières, dont le risque de crédit est réduit autant que possible en appliquant des limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie et groupe de contreparties liées. Ces modalités sont précisées dans les mandats de placement.

34. La plupart des sommes sont investies à court terme afin que des liquidités soient disponibles pour répondre aux besoins programmatiques. Les fonds sont placés dans le cadre de mandats prudents dans le but, avant tout, de préserver le capital. Le retour sur investissement était légèrement moins bon que la valeur de référence. Certains fonds servant à financer les passifs à plus long terme sont investis dans des titres, conformément aux recommandations du Comité consultatif sur les placements. Les chiffres indiqués à la note 4.2 des états financiers ne tiennent pas compte des portefeuilles de placements à long terme gérés pour le fonds de l'Assurance-maladie du personnel, qui font l'objet de rapports distincts. Les recettes financières indiquées dans l'état de la performance financière (État II) comprennent des économies de US \$5,8 millions réalisées grâce à l'achat centralisé de 44 devises pour un montant de US \$460 millions.

35. L'Organisation perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de chaque opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de chaque mois. Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux monnaies autres que le dollar des États-Unis et pour gérer les flux de trésorerie à court terme. Ces mesures de gestion du risque de change ont permis de protéger efficacement le budget actuel de l'Organisation de la volatilité des taux de change à court terme. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

### Créances

36. Le solde des créances comprend les montants dus par les États Membres au titre des contributions fixées, les montants dus par les États Membres et les autres contributeurs au titre des contributions volontaires ainsi que les autres créances. Au 31 décembre 2019, le montant total dû au titre des contributions fixées s'élevait à US \$237 millions, dont US \$29 millions d'arriérés rééchelonnés (contre US \$153 millions, dont US \$20 millions d'arriérés rééchelonnés, au 31 décembre 2018). Pour plus d'informations sur les arriérés de contributions fixées, voir le document A73/26.

37. Les créances au titre des contributions volontaires s'élevaient à US \$1,34 milliard (contre US \$1,2 milliard fin 2018). La légère augmentation des créances est proportionnelle à l'augmentation des produits, car les créances représentaient environ 50 % de la valeur des produits en 2019 et en 2018.

38. Les créances non courantes et les recettes différées correspondent à des fonds dus dans plus d'un an (en 2021 ou plus tard). Globalement, les créances non courantes sont passées de US \$206 millions fin 2018 à US \$385 millions fin 2019. Ce montant est justifié par des accords signés avec 64 contributeurs et qui précisent quand ces montants seront versés à l'OMS. Quand ces créances futures et ces recettes différées échoient, les montants correspondants

<sup>1</sup> Trésorerie détenue pour le compte d'entités hébergées (ONUSIDA, UNITAID, CIC et Assurance-maladie du personnel).

sont inscrits dans les produits de l'exercice en cours. Les produits correspondant aux contributions volontaires et les créances, par contributeur, sont indiquées en détail dans l'annexe au rapport financier.<sup>1</sup>

### Stocks

39. Les stocks de l'OMS comprennent des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les éléments de stock sont comptabilisés comme des actifs courants jusqu'à leur vente ou leur distribution ou jusqu'à la fin de leur durée de vie utile. En 2019, l'Organisation détenait des stocks dans plus de 90 entrepôts dans 34 pays.

40. Au 31 décembre 2019, l'Organisation détenait des stocks d'une valeur de US \$59,2 millions (contre US \$37,5 millions au 31 décembre 2018), ce qui représente une augmentation de US \$21,7 millions (37 %) par rapport à 2018. En outre, les expéditions ont augmenté de 81 % en 2019 par rapport à 2018, principalement en raison des interventions d'urgence. Pour apporter un soutien à toutes les Régions, la valeur du stock d'urgence détenu au pôle de Doubaï est passée de US \$6,8 millions à US \$21,9 millions.

### Immobilisations corporelles

41. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le mobilier, les agencements et les installations, le matériel informatique et les véhicules que possède l'Organisation.

42. Au 31 décembre 2019, la valeur totale des immobilisations corporelles (nette de l'amortissement cumulé) était de US \$180 millions (contre US \$124,7 millions au 31 décembre 2018). Les éléments des immobilisations corporelles sont indiqués au Tableau 4.

**Tableau 4. Synthèse des immobilisations corporelles en 2018 et en 2019**

| Désignation                                       | 2019                 | 2018           |
|---|----------------------|----------------|
|   | en milliers de US \$ |                |
| Terrains et bâtiments                             | 161 763              | 108 143        |
| Véhicules et autres moyens de transport           | 14 173               | 12 848         |
| Matériel informatique et système de communication | 2 690                | 2 741          |
| Machines et matériel spécialisé                   | 1 373                | 903            |
| Mobilier  | 76                   | 66             |
| <b>Total</b>                                      | <b>180 075</b>       | <b>124 701</b> |

43. Les terrains et les bâtiments dont l'Organisation est propriétaire représentent 90 % des immobilisations corporelles. L'augmentation entre 2018 et 2019 est due à la construction, en cours, d'un nouveau bâtiment au Siège. En outre, l'Organisation loue des bureaux et bénéficie de bureaux mis à sa disposition gratuitement par les pays hôtes. Le Tableau 5 récapitule les locaux occupés par l'Organisation.

**Tableau 5. Récapitulatif des locaux occupés par l'Organisation**

| Région                 | Propriété | Location   | Mise à disposition gratuite |
|------------------------|-----------|------------|-----------------------------|
| Afrique                | 3         | 49         | 58                          |
| Asie du Sud-Est        |           | 68         | 309                         |
| Europe                 |           | 23         | 24                          |
| Méditerranée orientale | 6         | 32         | 21                          |
| Pacifique occidentale  | 2         | 5          | 11                          |
| Siège                  | 1         | 1          | 4                           |
| <b>Total</b>           | <b>12</b> | <b>178</b> | <b>427</b>                  |

<sup>1</sup> Document A73/INF./3, l'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/>.

44. Les véhicules représentent 8 % des actifs dont l'Organisation est propriétaire. L'Organisation a entamé un programme de grande ampleur de renouvellement et d'amélioration de la sécurité de son parc de véhicules, dans le cadre duquel les véhicules peu efficaces seront remplacés par des véhicules plus sûrs et plus économiques. Ceci devrait faire baisser les charges opérationnelles et réduire l'impact environnemental. L'utilisation de dispositifs de suivi et l'instauration d'une formation des chauffeurs devraient améliorer la sécurité et faire baisser le nombre d'accidents dans lesquels des véhicules de l'OMS sont impliqués.

## PASSIFS

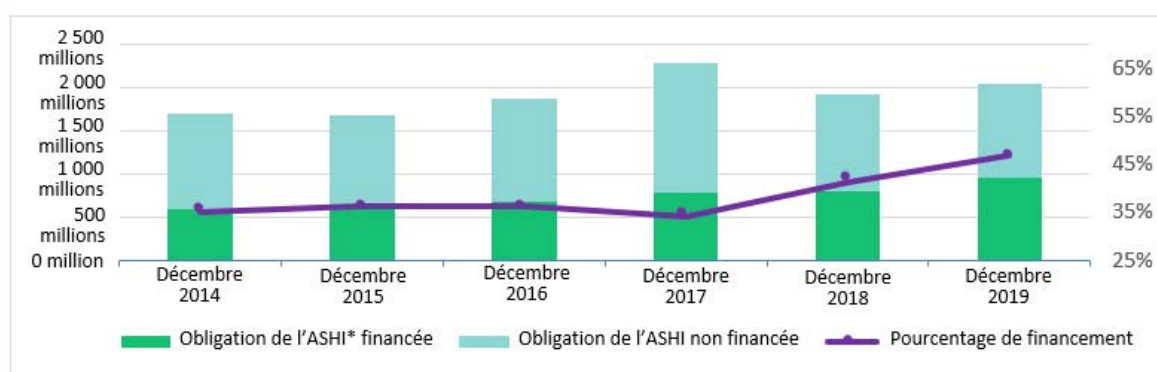
### Passifs relatifs au personnel

45. Selon les dernières projections actuarielles, le montant total nécessaire pour régler les passifs actuels relatifs au personnel s'élevait à US \$55 millions. On estime que US \$1,194 milliard supplémentaire sera nécessaire pour régler les passifs non courants futurs relatifs au personnel (ce qui donne un total de US \$1,249 milliard). Ces passifs correspondent aux dépenses attendues au titre des congés annuels non pris, de l'indemnité de rapatriement, des frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement et des dépenses futures de l'Assurance-maladie du personnel.

46. Le passif de l'Assurance-maladie du personnel est le principal élément des passifs relatifs au personnel. L'Assurance-maladie du personnel, qui rembourse les frais médicaux engagés par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille, couvre plus de 40 000 participants, ainsi que d'autres entités (l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), l'ONUSIDA, UNITAID, le CIRC et le CIC). Les remboursements font l'objet de règles et de limites strictes. Le fonds de l'Assurance-maladie du personnel fait l'objet d'un rapport financier distinct et est soumis à une vérification du Commissaire aux comptes.<sup>1</sup>

47. Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, le passif futur de l'Assurance-maladie du personnel était estimé à US \$2,031 milliards, dont US \$947 millions (47 %) sont financés. D'après l'évaluation de 2018, le passif financé s'élevait à US \$792 millions et représentait 41 % du passif total. Le pourcentage du passif financé a donc augmenté de 6 %. La Figure 10 indique la part du passif financé de 2014 à 2019, qui est passée de 35 % en 2014 à 47 % en 2019.

**Figure 10. État du financement du passif de l'Assurance-maladie du personnel, 2014-2019**



\*ASHI – Régime d'assurance-maladie du personnel retraité

48. L'évaluation actuarielle est basée sur des projections des dépenses de santé futures des membres du personnel et des retraités, sur le taux d'actualisation et sur plusieurs autres hypothèses socioéconomiques. Selon la dernière évaluation actuarielle, le financement total du régime sera assuré en 2035, ce qui représente une amélioration de huit ans par rapport à la dernière projection, d'après laquelle le financement total aurait été

<sup>1</sup> Le rapport concernant l'Assurance-maladie du personnel est disponible à l'adresse [https://www.who.int/about/finances-accountability/reports/SHI\\_Annual\\_Report\\_2019.pdf?ua=1](https://www.who.int/about/finances-accountability/reports/SHI_Annual_Report_2019.pdf?ua=1).

assuré en 2043. Cette amélioration du financement est principalement due aux mesures de maîtrise des coûts instaurées par le Secrétariat, qui ont permis des résultats meilleurs que l'évolution du marché. En outre, les cotisations au régime d'Assurance-maladie du personnel ont été supérieures au montant des demandes de remboursement et aux frais administratifs, et la valeur des actifs de l'Assurance-maladie du personnel a augmenté principalement grâce à une performance favorable sur le marché des actions.

#### **ACTIF NET/SITUATION NETTE**

49. L'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et les notes qui s'y rapportent donnent des informations sur les soldes des fonds au 31 décembre 2019, sur l'évolution de ces soldes en 2019 et sur le solde depuis le 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, l'actif net/situation nette (à reporter) s'établissait à US \$2,136 milliards (contre US \$2,037 milliards au 31 décembre 2018).

50. L'actif net/situation nette du fonds général s'élevait à US \$2,683 milliards, ce qui représente une légère baisse par rapport au solde de clôture de 2018, qui était de US \$2,703 milliards. Ces fonds correspondent à des accords de contribution enregistrés, mais dont les sommes correspondantes n'ont pas encore été dépensées. En ce qui concerne l'actif net/situation nette des fonds volontaires, 90 % des fonds sont à objet désigné (voir la note 6.1.b des états financiers).

51. Le solde négatif de l'actif net/situation nette attribuable à « États Membres – Autres », qui s'élève à US \$606 millions (contre US \$725 millions au 31 décembre 2018), est principalement dû aux passifs sous-financés de l'Assurance-maladie du personnel (voir les paragraphes 45 à 48 ci-dessus).

#### **CONCLUSION**

52. L'année 2019 a été marquée par la croissance et la consolidation, et les produits et les charges ont atteint leur plus haut niveau de l'histoire de l'Organisation. Du point de vue opérationnel, l'Organisation a été en mesure de faire face à un nombre croissant de situations d'urgence de plus en plus complexes. L'accent a été mis sur l'exécution dans les pays, où 58 % du budget programme ont été directement dépensés. Le présent rapport a été établi avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et, au moment où je le signe, la pandémie continue à se propager et a des conséquences non négligeables sur notre vie et sur les systèmes de santé nationaux. Cette pandémie aura sans aucun doute des conséquences financières pour l'Organisation en 2020. Toutefois, il est difficile à ce stade d'évaluer précisément quel en sera l'impact sur nos activités. L'OMS collabore étroitement avec les gouvernements nationaux et avec ses partenaires pour gérer la pandémie. Ceci montre toute l'importance du leadership de l'OMS dans la santé mondiale.

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus  
Directeur général



---

## Déclaration sur le contrôle interne (2019)

### Étendue de la responsabilité

En tant que Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je dois rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses programmes. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, je suis tenu d'établir un système efficace de contrôle intérieur, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, j'ai délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, aux Directeurs généraux adjoints, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

### Objet du contrôle interne

Le contrôle interne vise à réduire et à gérer plutôt qu'à éliminer le risque d'échec dans la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation et la mise en œuvre des politiques connexes. En conséquence, il ne peut fournir que des garanties d'efficacité raisonnables, mais non absolues. Il se fonde sur un processus permanent destiné à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et l'étendue, et à les gérer de manière efficace, rationnelle et économique.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la direction de l'OMS à tous les niveaux :

- de créer un environnement et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour gérer les risques associés à toute exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'OMS est un processus continu mis en œuvre à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

Cette quatrième déclaration de l'OMS sur les processus de contrôle interne s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2019.

### Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère dans plus de 150 pays, parfois dans un environnement très difficile, et elle est donc exposée à des situations où le niveau de risque est élevé, y compris en ce qui concerne la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. L'OMS (et les Nations Unies en général) contrôle attentivement la situation sécuritaire dans chaque pays où elle opère et prend des décisions stratégiques, si nécessaire, pour adapter ses opérations et pour gérer et atténuer le risque d'exposition de son personnel. Au niveau de chaque centre budgétaire, les risques sont consignés dans un registre officiel qui est régulièrement examiné par les responsables et transmis aux niveaux supérieurs, le cas échéant.

## Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le cadre de responsabilisation, la politique de gestion des risques institutionnels et le cadre de contrôle interne sont des systèmes et structures essentiels pour veiller à ce que l'Organisation s'acquitte de son mandat et atteigne ses objectifs. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse fonctionner efficacement.

L'OMS a utilisé, pour la cinquième année consécutive, des listes d'autoévaluation pour le contrôle interne, complétées par chaque centre budgétaire de l'Organisation. Ce sont des outils essentiels pour évaluer l'état et l'efficacité des contrôles internes et pour souligner l'importance des problèmes qui relèvent du contrôle interne.

La politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS incorpore la gestion du risque dans des cycles de planification et de budgétisation stratégiques et opérationnels, ainsi que dans des cadres de responsabilisation et de contrôle internes. Il s'agit principalement de faire en sorte que tous les risques inhérents au fonctionnement de l'Organisation soient exactement compris et que la stratégie choisie pour les gérer soit appropriée. L'Organisation continue à sensibiliser son personnel à la gestion des risques et à renforcer les capacités en conséquence, notamment pour les opérations menées dans les situations d'urgence sanitaire.

Au cours de l'année 2019, les centres budgétaires ont continué à recenser les risques liés à leurs objectifs, à évaluer ces risques selon leur impact probable et leur probabilité, et à établir des plans pour y faire face. Ce processus de gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de transmission et de validation de haut en bas. Au niveau mondial, les problèmes les plus importants auxquels l'OMS est confrontée pour s'acquitter de son mandat sont consignés sur un registre institutionnel des risques (principaux risques pour l'OMS) qui est examiné par le Groupe de la politique mondiale. Un rapport annuel est ensuite présenté aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

En tant que Directeur général de l'Organisation, il m'incombe en dernier ressort d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et des projets et à l'ensemble des opérations de l'Organisation. Je suis aidé dans cette tâche par les Directeurs régionaux et par le Comité de l'OMS sur les risques, dirigé par mon Chef de Cabinet et par le Sous-Directeur général chargé des fonctions institutionnelles. Ce comité joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principaux risques soient repérés et traités de manière efficace. Je suis également aidé par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, qui facilite et oriente le processus de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Parallèlement, comme le souligne la politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS, il incombe à chaque membre du personnel de l'Organisation de repérer les risques au niveau auquel il travaille.

## Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de l'OMS repose sur les éléments suivants.

- a) Une « lettre de représentation » annuelle. Cette lettre, qui est examinée et approuvée par l'ensemble des Directeurs régionaux, des Directeurs généraux adjoints et des Sous-Directeurs généraux, confirme l'importance de veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place et donne d'autres assurances. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte dans la vérification annuelle des comptes et dans les états financiers.
- b) La liste d'autoévaluation des contrôles internes. Cette liste est établie et soumise par tous les responsables de centres budgétaires, y compris les représentants de l'OMS. Chaque responsable de centre budgétaire se sert de la liste pour examiner les principaux contrôles et évaluer la conformité. Pour 2019, il ressort de l'évaluation que les contrôles internes étaient globalement solides et se sont légèrement améliorés au cours des quatre dernières années. À l'échelle de l'Organisation, c'est dans les domaines de la gestion des risques et des situations d'urgence qu'il est possible d'apporter le plus d'améliorations. Les personnes interrogées ont estimé que, s'agissant de la gestion des risques, il fallait

améliorer le suivi des mesures prises face aux risques et, s'agissant des situations d'urgence, il fallait mieux faire connaître et mieux enseigner les procédures d'urgence, notamment en ce qui concerne le déploiement de membres du personnel et les modes opératoires normalisés applicables.

c) Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne. Ces rapports, établis dans le cadre du plan de contrôle interne pour 2019, donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles et comportent des recommandations en vue d'améliorations. Les principales conclusions de ces rapports sont résumées dans le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes à l'Assemblée de la Santé. Les rapports de vérification peuvent être consultés par les États Membres sur demande.

d) Les rapports établis par le Commissaire aux comptes de l'OMS. Le Commissaire aux comptes assure un contrôle indépendant du respect par l'OMS du Règlement financier et des Règles de gestion financière. La Commission de vérification des comptes de la République des Philippines présente aux organes directeurs des informations actualisées sur ses travaux et ses principales conclusions. En 2019, la vérification extérieure des comptes a notamment porté sur l'examen de trois partenariats hébergés et sur le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Pour plus d'informations, voir le rapport du Commissaire aux comptes à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé (document A73/27).

e) Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ce comité examine tous les rapports de vérification des comptes, les rapports sur les risques ainsi que les rapports financiers et les autres informations concernant le cadre de contrôle. Les rapports du Comité sont présentés au Comité du programme, du budget et de l'administration et au Conseil exécutif, qui repère les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et donne des conseils sur la manière de pallier les faiblesses relatives à la gestion des risques et aux questions financières et relevant du contrôle interne.

## Principaux problèmes relevés concernant les risques

Après que chaque centre budgétaire de l'OMS a complété le registre des risques en 2019, le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique a examiné les résultats consolidés, qui ont ensuite été présentés au Comité sur les risques de l'OMS. Après examen, j'en ai conclu que les principaux risques<sup>1</sup> auxquels l'Organisation fait actuellement face, comme résumé dans le tableau ci-dessous.

| Risque  | Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues   |
|---|--|
| Financement, mobilisation des ressources                                      | <ol style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ciblant i) les partenaires gouvernementaux établis ; ii) les partenaires philanthropiques ; iii) les fonds, les banques internationales de développement et les organismes multilatéraux ; et iv) le financement novateur et les activités génératrices de recettes.</li> <li>Transformation des fonctions relatives à la mobilisation des ressources, à la communication et aux partenariats dans le cadre d'une fonction de relations extérieures intégrée.</li> <li>Choix visant à une utilisation efficace et en temps voulu des fonds conformément aux accords avec les donateurs.</li> </ol> |
| Préparation et riposte à des situations d'urgence sanitaire de grande ampleur | <ol style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation ciblée de ressources pour le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et renforcement de la base des donateurs au Fonds de réserve pour les situations d'urgence, avec l'allocation de ressources souples supplémentaires au Programme. Accords avec de nouveaux partenaires.</li> <li>Mise en œuvre de la nouvelle politique de renforcement des moyens, déploiement de personnes inscrites sur la liste d'urgence et application continue de modes opératoires normalisés pour les situations d'urgence.</li> </ol>   |

<sup>1</sup> Une liste plus détaillée est disponible à l'adresse [https://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/WHO\\_Principal\\_Risks.pdf?ua=1](https://www.who.int/about/finances-accountability/accountability/WHO_Principal_Risks.pdf?ua=1) (consulté le 18 mars 2020).

| Risque  | Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues   |
|---|--|
| Éradication de la poliomyélite et transition pour la poliomyélite   | <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Mise au point d'un ensemble d'outils opérationnels et formation de personnel à l'échelle de l'OMS pour établir une liste comportant assez de membres du personnel qualifiés pour être déployés.</li> <li>4. Renforcement des capacités nationales et internationales pour que les fonctions essentielles soient déployées et mises en œuvre.</li> <li>1. Partage des coûts de la riposte à la flambée avec les pays touchés, conformément à la décision EB146(11) (2020) du Conseil exécutif.</li> <li>2. Contrôle strict du processus de transition pour la poliomyélite par l'intermédiaire d'un comité directeur institutionnel de haut niveau et de comités régionaux complémentaires.</li> <li>3. Mise en œuvre d'approches ciblées pour gérer le risque de flambées dues à des poliovirus dérivés de souches vaccinales.</li> </ol>  |
| Fautes graves dans l'Organisation   | <p>Mise en place de mécanismes dotés de ressources suffisantes pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>La prévention</u> : renforcement d'initiatives pour sensibiliser le personnel, formation dans les domaines à haut risque (comme l'éthique, la fraude et les risques financiers dans les bureaux de pays) ; application stricte des politiques pertinentes et du Code d'éthique et de déontologie ; formation obligatoire à l'éthique, y compris dans le domaine des abus et de l'exploitation sexuels, et du harcèlement sexuel, suite rapidement donnée aux recommandations formulées à l'issue des vérifications des comptes.</li> <li>2. <u>La détection</u> : mécanismes d'assurance renforcés pour suivre les activités des partenaires ; renforcement des contrôles systémiques intégrés (Système mondial de gestion) et notification des exceptions ; ligne téléphonique spéciale pour la dénonciation des abus et autres moyens de demander conseil ou de rapporter des problèmes d'éthique.</li> <li>3. <u>L'intervention</u> : renforcement des moyens d'enquête ; action proactive et rapide en cas de fraude/corruption/faute grave.</li> </ol> |
| Changement institutionnel (transformation)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation continue de la direction.</li> <li>2. Intégration/mise en œuvre d'une solide stratégie de changement pour faciliter la mise en œuvre de la transformation et assurer le suivi et l'évaluation du processus de changement en temps voulu.</li> <li>3. Participation continue et pertinente des parties concernées (y compris les utilisateurs finals) tout au long du processus.</li> </ol>   |
| Grave incident de sécurité affectant le personnel ou compromettant le fonctionnement  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration et actualisation permanentes des plans de continuité institutionnelle et d'exercices de simulation.</li> <li>2. Mise au point d'un mécanisme de financement durable des mesures de préparation et de riposte en matière de sécurité, dans le cadre de programmes, et élaboration d'une stratégie de gestion des risques pour la sécurité, d'un plan opérationnel et d'un cadre de suivi.</li> <li>3. Mise en œuvre d'une politique de protection des données, de mécanismes de gouvernance appropriés et de programmes de sensibilisation et de formation du personnel.</li> </ol>   |
| Financement insuffisant par rapport au montant des dépenses estimées du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuite de l'application de mesures de maîtrise des dépenses et de rentabilité (par le biais de la gouvernance de l'Assurance-maladie du personnel).</li> <li>2. Examen des niveaux de cotisation (par le biais de la gouvernance de l'Assurance-maladie du personnel).</li> <li>3. Examen du niveau de financement nécessaire par rapport au passif futur.</li> </ol>   |

Chacun des risques susmentionnés a été examiné par le Comité de l'OMS sur les risques et par les personnes chargées de les gérer afin que les mesures voulues soient prises.

## Déclaration

Le contrôle interne, s'il fonctionne efficacement et aussi bien conçu soit-il, a des limitations inhérentes, y compris des possibilités de contournement. Il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Je suis résolu à remédier à toute déficience des contrôles internes qui pourra être relevée pendant l'année et portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, il n'existe pas de carence de nature à empêcher le Commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni de problème majeur qu'il conviendrait d'évoquer dans le présent document pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2019 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers.

[Signature]

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus  
Directeur général

Genève, le 6 avril 2020

Original : anglais

**Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019**

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers – le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2019 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.

[Signature]

Jane Margaret Stewart Pappas  
Contrôleuse financière par intérim

Genève, le 6 avril 2020

[Signature]

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus  
Directeur général

**Lettre d'envoi**

Original : anglais

**Sceau** de la Commission de  
vérification des comptes de la  
République des Philippines

République des Philippines  
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

LETTRE D'ENVOI

6 avril 2020

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé le rapport du Commissaire aux comptes et son opinion sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2019.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que m'ont conférés les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS de 2012 à 2019.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

**[Signature]**

Michael G. Aguinaldo  
Président de la  
Commission de vérification des comptes  
République des Philippines  
Commissaire aux comptes

Président de la Soixante-Treizième  
Assemblée mondiale de la Santé  
Organisation mondiale de la Santé  
Genève, Suisse

[CODE-BARRES]

**Opinion du Commissaire aux comptes**

Original : anglais

Sceau de la Commission de  
vérification des comptes de la  
République des Philippines

République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

6 avril 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À  
LA SOIXANTE-TREIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ SUR  
LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019**

**Monsieur le Directeur général,**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-dessus, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé. Tous les points qui figurent dans le rapport ont été communiqués aux membres du personnel concernés et à la direction de l'Organisation.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes de l'OMS de 2012 à 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

**[Signature]**

Michael G. Aguinaldo  
Président de la  
Commission de vérification des comptes  
République des Philippines  
Commissaire aux comptes

[CODE-BARRES]

**Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus**  
Directeur général  
Organisation mondiale de la Santé  
20, Avenue Appia  
CH-1211  
Genève 27, Suisse



Sceau de la Commission de  
vérification des comptes de la  
République des Philippines

République des Philippines  
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

### À l'Assemblée mondiale de la Santé

#### Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/de la situation nette, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2019, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans **les états financiers vérifiés de l'OMS pour 2019**, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilité de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers**

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

**Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers**

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

#### **[Signature]**

Michael G. Aguinaldo  
Président de la  
Commission de vérification des comptes  
République des Philippines  
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines  
6 avril 2020

[CODE-BARRES]

## États financiers

## Organisation mondiale de la Santé

## État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2019

(en milliers de US \$)

| Désignation  | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>Actifs courants</b>   |       |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                  | 4.1   | 328 696          | 243 007          |
| Placements à court terme   | 4.2   | 3 259 451        | 3 303 322        |
| Créances courantes   | 4.3   | 1 160 754        | 1 107 179        |
| Créances sur le personnel  | 4.4   | 12 834           | 13 056           |
| Stocks   | 4.5   | 59 185           | 37 473           |
| Paievements anticipés et dépôts  | 4.6   | 55 874           | 30 690           |
| <b>Total des actifs courants</b>   |       | <b>4 876 794</b> | <b>4 734 727</b> |
| <b>Actifs non courants</b>   |       |                  |                  |
| Créances non courantes   | 4.3   | 385 107          | 206 258          |
| Placements à long terme  | 4.2   | 130 556          | 120 525          |
| Immobilisations corporelles  | 4.7   | 180 075          | 124 701          |
| Actifs incorporels   | 4.8   | 2 231            | 3 189            |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                     |       | <b>697 969</b>   | <b>454 673</b>   |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>  |       | <b>5 574 763</b> | <b>5 189 400</b> |
| <b>PASSIFS</b>   |       |                  |                  |
| <b>Passifs courants</b>  |       |                  |                  |
| Contributions reçues en avance   | 4.9   | 71 274           | 86 654           |
| Dettes   | 4.10  | 62 326           | 44 490           |
| Dettes envers le personnel   | 4.11  | 1 132            | 1 333            |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants     | 4.12  | 55 199           | 52 386           |
| Recettes différées – courantes   | 4.13  | 368 486          | 376 590          |
| Passifs financiers   | 4.2   | 179 837          | 101 411          |
| Autres passifs courants  | 4.14  | 100 746          | 75 226           |
| Passif interentités  | 4.15  | 889 192          | 923 945          |
| Emprunts à long terme – courants   | 4.16  | 613              | 606              |
| <b>Total des passifs courants</b>  |       | <b>1 728 805</b> | <b>1 662 641</b> |
| <b>Passifs non courants</b>  |       |                  |                  |
| Emprunts à long terme – non courants                                     | 4.16  | 125 131          | 73 335           |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | 4.12  | 1 194 424        | 1 207 151        |
| Recettes différées – non courantes                                       | 4.13  | 385 107          | 206 258          |
| Autres passifs non courants  | 4.17  | 4 806            | 2 306            |
| <b>Total des passifs non courants</b>                                    |       | <b>1 709 468</b> | <b>1 489 050</b> |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b>   |       | <b>3 438 273</b> | <b>3 151 691</b> |
| <b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>   |       |                  |                  |
| Fonds général  | 6.1   | 2 683 439        | 2 703 421        |
| États Membres – Autres   | 6.2   | (606 303)        | (725 575)        |
| Fonds fiduciaires  | 6.3   | 59 354           | 59 863           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>                             |       | <b>2 136 490</b> | <b>2 037 709</b> |
| <b>TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>              |       | <b>5 574 763</b> | <b>5 189 400</b> |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

(en milliers de US \$)

| Désignation                                    | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                | 5.1   |                  |                  |
| Contributions fixées                           |       | 490 294          | 500 752          |
| Contributions volontaires                      |       | 2 491 819        | 2 290 914        |
| Contributions volontaires de biens et services |       | 89 969           | 62 496           |
| Autres produits                                |       | 44 041           | 47 221           |
| <b>Total des produits</b>                      |       | <b>3 116 123</b> | <b>2 901 383</b> |
| <b>CHARGES</b>                                 | 5.2   |                  |                  |
| Dépenses liées au personnel                    |       | 990 606          | 931 218          |
| Fournitures et matériels médicaux              |       | 259 385          | 176 686          |
| Services contractuels                          |       | 988 322          | 721 305          |
| Transferts et subventions                      |       | 380 665          | 272 396          |
| Voyages  |       | 222 369          | 191 690          |
| Charges opérationnelles générales              |       | 209 027          | 177 536          |
| Équipement, véhicules et mobilier              |       | 26 327           | 15 486           |
| Dépréciation et amortissement                  |       | 11 100           | 13 533           |
| <b>Total des charges</b>                       |       | <b>3 087 801</b> | <b>2 499 850</b> |
| Recettes financières                           | 5,3   | 61 616           | 40 486           |
| <b>EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE</b>             |       | <b>89 938</b>    | <b>442 019</b>   |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019  
(en milliers de US \$)

| Désignation                                       | Notes | 31 décembre 2019 | Autres ajustements<br>(voir la note 4.12) | Excédent/(déficit) | 31 décembre 2018 |
|---|-------|------------------|---|--------------------|------------------|
| Fonds général                                     | 6.1   | 2 683 439        |   | (19 982)           | 2 703 421        |
| États Membres – Autres                            | 6.2   | (606 303)        | 8 843                                     | 110 429            | (725 575)        |
| Fonds fiduciaire                                  | 6.3   | 59 354           |   | (509)              | 59 863           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NETS/<br/>SITUATION NETTE</b> |       | <b>2 136 490</b> | <b>8 843</b>                              | <b>89 938</b>      | <b>2 037 709</b> |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019  
(en milliers de US \$)

| Désignation  | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT</b>  |                  |                  |
| DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE  | 89 938           | 442 019          |
| Dépréciation et amortissement  | 11 100           | 13 533           |
| (Gains)/pertes non réalisés sur les placements   | (28 613)         | 10 768           |
| (Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme                              | 1 778            | (157)            |
| (Augmentation)/diminution des créances courantes   | (53 575)         | 107 231          |
| (Augmentation)/diminution des créances sur le personnel  | 222              | (2 952)          |
| (Augmentation)/diminution des stocks   | (21 712)         | 6 168            |
| (Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts  | (25 184)         | (10 378)         |
| (Augmentation)/diminution des créances – non courantes   | (178 849)        | 30 345           |
| Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance   | (15 380)         | (20 666)         |
| Augmentation/(diminution) des dettes   | 17 836           | (21 172)         |
| Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel   | (201)            | (1 006)          |
| Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants     | 2 813            | 2 328            |
| Augmentation/(diminution) des recettes différées – courantes   | (8 104)          | (54 730)         |
| Augmentation/(diminution) des autres passifs courants  | 25 520           | (25 916)         |
| Augmentation/(diminution) des passifs interentités   | (34 753)         | (24 346)         |
| Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | (3 884)          | (7 005)          |
| Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes                                       | 178 849          | (30 345)         |
| Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants  | 2 500            | 1 502            |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement</b>   | <b>(39 699)</b>  | <b>415 221</b>   |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS</b>   |                  |                  |
| (Augmentation)/diminution des placements à court terme   | 71 955           | (730 336)        |
| (Augmentation)/diminution des placements à long terme  | (115)            | (107)            |
| Augmentation/(diminution) des passifs financiers   | 69 039           | 21 165           |
| (Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles  | (65 515)         | (33 780)         |
| (Augmentation)/diminution des actifs incorporels   | (1)              | (291)            |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des placements</b>  | <b>75 363</b>    | <b>(743 349)</b> |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT</b>   |                  |                  |
| Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants   | 7                | (5)              |
| Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants                                     | 50 018           | 30 488           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant du financement</b>  | <b>50 025</b>    | <b>30 483</b>    |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>               | <b>85 689</b>    | <b>(297 645)</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année</b>                                     | <b>243 007</b>   | <b>540 652</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année</b>                                     | <b>328 696</b>   | <b>243 007</b>   |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

## Organisation mondiale de la Santé

### État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

(en milliers de US \$)

| Désignation  | Budget programme pour l'exercice 2018-2019 | Charges 2018     | Charges 2019     | Total des charges | Différence entre le budget programme et les charges | Exécution (%) |
|--|--|------------------|------------------|-------------------|---|---------------|
| <b>Catégories</b>  |  |                  |                  |                   |   |               |
| Maladies transmissibles  | 805 400                                    | 357 968          | 442 290          | 800 258           | 5 142   | 99 %          |
| Maladies non transmissibles  | 351 400                                    | 115 464          | 152 829          | 268 293           | 83 107  | 76 %          |
| Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie                            | 384 300                                    | 133 341          | 158 709          | 292 050           | 92 250  | 76 %          |
| Systèmes de santé  | 589 500                                    | 247 642          | 310 259          | 557 901           | 31 599  | 95 %          |
| Urgences   | 554 200                                    | 193 727          | 229 671          | 423 398           | 130 802   | 76 %          |
| Services institutionnels et fonctions d'appui                                | 715 500                                    | 321 443          | 369 829          | 691 272           | 24 228  | 97 %          |
| Poliomyélite, flambées, interventions en cas de crise et programmes spéciaux | 1 021 200                                  | 922 296          | 1 358 696        | 2 280 992         | (1 259 792) <sup>a</sup>                            | 223 %         |
| <b>Total</b>   | <b>4 421 500</b>                           | <b>2 291 881</b> | <b>3 022 283</b> | <b>5 314 164</b>  | <b>(892 664)</b>                                    | <b>120 %</b>  |

<sup>a</sup> La différence se rapporte principalement au Programme d'intervention en cas de flambées épidémiques ou de crises, dont le montant approuvé dans le budget programme était nul.

|  |  |                  |                  |                  |
|--|--|------------------|------------------|------------------|
| <b>Différences de base</b>   |  |                  |                  |                  |
| Charges relatives au fonds de péréquation des impôts   |  | 8 811            | 6 551            | 15 362           |
| Dispositions spéciales   |  | 19 282           | 19 634           | 38 916           |
| Autre utilisation hors du budget programme   |  | 4 111            | 6 723            | 10 834           |
| <b>Total des différences de base</b>   |  | <b>32 204</b>    | <b>32 908</b>    | <b>65 112</b>    |
| <b>Différences de calendrier</b>   |  |                  |                  |                  |
| Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme  |  | 85 610           | 949              | 86 559           |
| <b>Total des différences de calendrier</b>   |  | <b>85 610</b>    | <b>949</b>       | <b>86 559</b>    |
| <b>Total des charges au fonds général</b>  |  | <b>2 409 695</b> | <b>3 056 140</b> | <b>5 465 835</b> |
| <b>Différences relatives aux entités</b>   |  |                  |                  |                  |
| Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire |  | 27 910           | (57 117)         | (29 207)         |
| Charges en nature (biens et services)  |  | 62 245           | 88 778           | 151 023          |
| <b>Total des différences relatives aux entités</b>   |  | <b>90 155</b>    | <b>31 661</b>    | <b>121 816</b>   |
| <b>Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)</b>                           |  | <b>2 499 850</b> | <b>3 087 801</b> | <b>5 587 651</b> |

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.



## 1. Notes concernant les états financiers

### Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse). L'OMS a également six bureaux régionaux et plus de 150 bureaux de pays.

### Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;
- Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid) ;
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;
- Centre international de calcul (CIC) ;
- Assurance-maladie du personnel (SHI).

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaid, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

### Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

### Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

### Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative<sup>1</sup> est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

### États financiers

Conformément à la Norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

## 2. Principales méthodes comptables

### 2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

### 2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements sont classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; ou iii) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

**Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde** sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la Norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous

---

<sup>1</sup> Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants. Compte tenu du grand nombre de titres dans chaque portefeuille, il peut y avoir à tout moment une minorité de titres dont l'échéance diffère de l'horizon temporel des objectifs du portefeuille.

**Les placements détenus jusqu'à échéance** sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif. Au 31 décembre 2019, l'Organisation n'avait aucun placement détenu jusqu'à échéance.

**Les dépôts bancaires et les autres créances** sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

**Les autres passifs financiers**, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

### 2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

### 2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

### 2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

## 2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US \$5000 sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

| Catégorie d'actifs                      | Vie utile estimée (en années) |
|---|-------------------------------|
| Terrains                                | s. o.                         |
| Constructions – définitives             | 60                            |
| Constructions – provisoires             | 5                             |
| Mobilier, agencements et installations  | 5                             |
| Véhicules et autres moyens de transport | 5                             |
| Équipement de bureau                    | 3                             |
| Matériel de communication               | 3                             |
| Équipement audiovisuel                  | 3                             |
| Matériel informatique                   | 3                             |
| Équipement réseau                       | 3                             |
| Matériel de sécurité                    | 3                             |
| Autres équipements                      | 3                             |

Les améliorations sont capitalisées sur toute la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la valeur dépasse le seuil préétabli de US \$100 000 sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des « logiciels acquis auprès de tiers » est comprise entre deux et six ans.

Les immobilisations incorporelles de l'OMS sont censées avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année. Certaines immobilisations incorporelles peuvent avoir une vie utile plus courte.

## 2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures comptables et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

## 2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

## 2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

## 2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

## 2.12 Passif interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

## 2.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

#### 2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

#### 2.15 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur ;
- les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Les recettes différées sont présentées comme « courantes » si elles sont dues dans un délai d'un an et comme « non courantes » si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

#### 2.16 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la Norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et la Norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

##### Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque l'accord est assorti de conditions, l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est enregistré comme recette différée. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits.

## Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Le produit et la charge correspondante sont comptabilisés la même année.

## 2.17 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

## 2.18 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

### Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **Fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses.
- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10.
- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement.

- **Fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
  - fonds volontaire de base ;
  - fonds des contributions volontaires de base ;
  - fonds des contributions volontaires à objet désigné ;
  - fonds de réserve pour les situations d'urgence – ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain ;
  - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR) ;
  - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) ;
  - Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration ;
  - Compte spécial de frais généraux ;
  - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises et fonds de réserve pour les situations d'urgence ;
  - fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification.

#### États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change.
- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'entreprise comprend ce qui suit :
  - **fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie ;
  - **fonds pour les concessions.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités des concessionnaires. Il est alimenté par les sommes payées par les concessionnaires pour les locaux, le matériel, les services essentiels et l'utilisation des installations mises à leur disposition par l'Organisation ;
  - **fonds pour les locations de garages.** Ce fonds a été créé principalement pour comptabiliser les activités liées à l'entretien d'un garage à Genève. Il est alimenté par les sommes payées par les membres du personnel concernés pour avoir le droit d'utiliser le garage ;
  - **fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis.** Ce fonds a été créé en 2018 pour gérer les opérations du Centre mondial de conférences et de formation de Tunis. Des produits y sont versés et des charges prélevées pour l'organisation de réunions et de conférences ;
  - **fonds pour les polices d'assurance.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités liées aux polices d'assurance commerciale. Il est alimenté par les prestations reçues au titre des polices d'assurance commerciale applicables ;



- **fonds des contributions en nature.**<sup>1</sup> Ce fonds a été créé pour comptabiliser les contributions en nature ;
  - **fonds de roulement des ventes.**<sup>2</sup> Ce fonds a été créé pour comptabiliser les activités relatives aux publications ;
  - **fonds pour les achats remboursables.**<sup>3</sup> Ce fonds a été créé pour comptabiliser et rapporter les achats effectués pour le compte des États Membres ou d'autres organisations des Nations Unies ;
  - **fonds pour les services partagés.** Ce fonds a été créé en 2018 pour enregistrer et rapporter les produits et les charges correspondant aux services partagés avec d'autres institutions des Nations Unies qui sont gérés par l'OMS.
- **Fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend ce qui suit :
- **fonds du prêt à la construction.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter un prêt du Gouvernement suisse destiné à couvrir les dépenses liées à la construction d'un nouveau bâtiment à Genève. Il est alimenté par un prêt du Gouvernement suisse ;
  - **fonds pour le recouvrement du coût des services en interne.** Ce fonds a été créé pour comptabiliser la prestation de services entre départements de l'Organisation ;
  - **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information ;
  - **fonds pour la technologie de l'information.** Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de technologie de l'information. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris) ;
  - **fonds immobilier.** Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est alimenté principalement par une ouverture de crédits au budget ordinaire. Il est aussi crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (en dehors de la location de garages et des recettes provenant des concessions au Siège) et alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.
- Ce fonds a été créé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains, le cas échéant, et aux réparations importantes des actifs immobiliers dont l'Organisation est propriétaire. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.
- **Fonds pour la maternité.** Ce fonds a été créé en 2018 pour faciliter le remplacement temporaire des membres du personnel en congé de maternité. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel.
  - **Fonds pour la mobilité.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités liés à la mobilité du personnel, tels que la prime d'affectation et la prime de réaffectation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel.

<sup>1</sup> Les opérations du fonds des contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

<sup>2</sup> Conformément aux résolutions WHA22.8 (1969) et WHA55.9 (2002) de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination, de films, de vidéos, de DVD et d'autres matériels d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

<sup>3</sup> Les opérations du fonds pour les achats remboursables sont des opérations avec contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

- **Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités pour le personnel, tels que le congé dans les foyers et l'indemnité pour frais d'études des enfants. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel.
- **Fonds pour l'occupation des postes.** Ce fonds a été créé pour couvrir les charges institutionnelles et administratives de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel.
- **Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite.** Ce fonds a été créé pour gérer les passifs relatifs au personnel qui résulteront de la clôture du programme de lutte contre la poliomyélite.
- **Fonds de l'Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités.
- **Fonds pour la sécurité.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses liées à la sécurité. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris).
- **Fonds spécial d'indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d'indemnisation en cas d'accident ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l'emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs.
- **Fonds pour la reconstitution des stocks.** Ce fonds a été créé pour faciliter les achats à effectuer dans les situations d'urgence, principalement pour la Région de la Méditerranée orientale.
- **Fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.

### Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n'a pas contribué au budget programme 2018-2019, contenait au 31 décembre 2019 les éléments suivants :

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;
- Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé ;
- Fonds de l'Association du personnel ;
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- Fond du projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées ;
- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé.

### 2.19 Informations sectorielles

Comme l'exigent les Normes IPSAS, l'OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L'utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau, car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

## 2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

## 2.21 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme pour l'exercice 2018-2019 en adoptant la résolution WHA70.5 (2017). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

## 3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

Il n'y a aucune information à rapporter dans le cadre de cette note.

## 4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Le tableau ci-dessous indique la trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau.

| Désignation                          | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--------------------------------------|----------------------|------------------|
|                                      | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Bureau</b>                        |                      |                  |
| Siège                                | 64 772               | 122 396          |
| Bureau régional de l'Afrique         | 31 559               | 22 480           |
| Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | 9 338                | 3 204            |

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Bureau régional de l'Europe   | 1 557                | 2 237            |
| Bureau régional de la Méditerranée orientale  | 11 779               | 24 423           |
| Bureau régional du Pacifique occidental   | 3 209                | 3 475            |
| <b>Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse</b>         | <b>122 214</b>       | <b>178 215</b>   |
| Siège   | 206 482              | 64 792           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements</b> | <b>206 482</b>       | <b>64 792</b>    |
| <b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                              | <b>328 696</b>       | <b>243 007</b>   |

#### 4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont, par ordre décroissant de priorité :

- la préservation du capital ;
- le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à échéance ; et
- l'optimisation de la rentabilité des placements.

La politique de l'Organisation en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme pour financer la mise en œuvre des programmes sanitaires en suspens ou à plus long terme pour le règlement de passifs.

Les placements de l'OMS incluent des fonds gérés pour d'autres entités (voir la note 4.15).

Le tableau ci-après fournit une analyse des placements de l'Organisation.

## Placements et instruments financiers (en milliers de US \$)

| Désignation   | Fonds gérés en interne       |                           |                  | Fonds gérés en externe       |                              |                              |                              |                  | Contrats de couverture du risque de change | Total général au 31 décembre 2019 | Total général au 31 décembre 2018 |
|---|------------------------------|---------------------------|------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
|   | Dépôts à terme et trésorerie | Portefeuille à long terme | Total            | Portefeuille à court terme A | Portefeuille à court terme B | Portefeuille à court terme C | Portefeuille à court terme D | Total            |  |                                   |                                   |
| <b>Placements relevant des actifs courants</b>  |                              |                           |                  |                              |                              |                              |                              |                  |  |                                   |                                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements              | 160 018                      |                           | 160 018          | 13 147                       | 5 742                        | 20 565                       | 7 010                        | 46 464           |  | 206 482                           | 64 792                            |
| Placements à court terme  |                              |                           |                  |                              |                              |                              |                              |                  |  |                                   |                                   |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- détenus à des fins de transaction    | 6 079                        |                           | 6 079            | 1 367                        | 212                          |                              | 2                            | 1 581            | 4 212                                      | 11 872                            | 5 649                             |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- lors de la comptabilisation initiale |                              |                           |                  | 647 631                      | 161 830                      | 569 925                      | 572 740                      | 1 952 126        |  | 1 952 126                         | 1 763 512                         |
| Dépôts bancaires et autres créances   | 1 218 740                    | 27                        | 1 218 767        | 70 690                       | 823                          | 2 614                        | 2 559                        | 76 686           |  | 1 295 453                         | 1 534 161                         |
| <b>Total des placements à court terme</b>   | <b>1 224 819</b>             | <b>27</b>                 | <b>1 224 864</b> | <b>719 688</b>               | <b>162 865</b>               | <b>572 539</b>               | <b>575 301</b>               | <b>2 030 393</b> | <b>4 212</b>                               | <b>3 259 451</b>                  | <b>3 303 322</b>                  |
| <b>Total des placements relevant des actifs courants</b>  | <b>1 384 837</b>             | <b>27</b>                 | <b>1 384 864</b> | <b>732 835</b>               | <b>168 607</b>               | <b>593 104</b>               | <b>582 311</b>               | <b>2 076 857</b> | <b>4 212</b>                               | <b>3 465 933</b>                  | <b>3 368 114</b>                  |
| <b>Placements relevant des actifs non courants</b>  |                              |                           |                  |                              |                              |                              |                              |                  |  |                                   |                                   |
| Placements à long terme   |                              |                           |                  |                              |                              |                              |                              |                  |  |                                   |                                   |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- lors de la comptabilisation initiale |                              | 130 556                   | 130 556          |                              |                              |                              |                              |                  |  | 130 556                           | 120 525                           |
| <b>Total des actifs à long terme</b>  |                              | <b>130 556</b>            | <b>130 556</b>   |                              |                              |                              |                              |                  |  | <b>130 556</b>                    | <b>120 525</b>                    |
| <b>Placements relevant des actifs non courants</b>  |                              | <b>130 556</b>            | <b>130 556</b>   |                              |                              |                              |                              |                  |  | <b>130 556</b>                    | <b>120 525</b>                    |
| <b>Passifs financiers relevant des actifs courants</b>  |                              |                           |                  |                              |                              |                              |                              |                  |  |                                   |                                   |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde--à des fins de transaction             | (11 795)                     |                           | (11 795)         | (2 124)                      |                              |                              | (2 345)                      | (4 469)          | (15 285)                                   | (31 522)                          | (14 274)                          |
| Dettes et sommes accumulées   |                              |                           |                  | (147 311)                    | (1 001)                      | (3)                          |                              | (148 315)        |  | (148 315)                         | (87 137)                          |
| <b>Total des passifs financiers</b>   | <b>(11 795)</b>              |                           | <b>(11 795)</b>  | <b>(149 435)</b>             | <b>(1 001)</b>               | <b>(3)</b>                   | <b>(2 345)</b>               | <b>(152 784)</b> | <b>(15 285)</b>                            | <b>(179 837)</b>                  | <b>(101 411)</b>                  |
| <b>Total des passifs financiers relevant des actifs courants</b>                                  | <b>(11 795)</b>              |                           | <b>(11 795)</b>  | <b>(149 435)</b>             | <b>(1 001)</b>               | <b>(3)</b>                   | <b>(2 345)</b>               | <b>(152 784)</b> | <b>(15 285)</b>                            | <b>(179 837)</b>                  | <b>(101 411)</b>                  |
| <b>Total des placements – net</b>   | <b>1 375 042</b>             | <b>130 583</b>            | <b>1 503 625</b> | <b>583 400</b>               | <b>167 606</b>               | <b>593 101</b>               | <b>579 966</b>               | <b>1 924 073</b> | <b>(11 046)</b>                            | <b>3 416 652</b>                  | <b>3 387 228</b>                  |

### Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaire en suspens sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. Fin 2019, le portefeuille de placements détenus jusqu'à échéance ne comportait aucun placement. La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2019, mais dont le règlement est intervenu après.

| Désignation  | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction    | 11 872           | 5 649            |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 1 952 126        | 1 763 512        |
| Dépôts bancaires et autres créances  | 1 295 453        | 1 534 161        |
| <b>Total des placements à court terme</b>  | <b>3 259 451</b> | <b>3 303 322</b> |

### Dépôts à terme

Les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Ce fut le cas en 2019 et, par conséquent, 57 % des dépôts à terme placés fin 2019 étaient des dépôts à terme en devises avec couverture. Pour ces dépôts en devises, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies.

| Désignation   | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|------------------|------------------|
| Dépôts à termes en dollars des États-Unis                             | 625 000          | 1 550 000        |
| Dépôts à termes dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis | 748 664          |                  |
| <b>Total des dépôts à terme</b>                                       | <b>1 373 664</b> | <b>1 550 000</b> |

### Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an.

| Désignation  | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale | 130 556          | 120 525          |
| <b>Total des placements à long terme</b>   | <b>130 556</b>   | <b>120 525</b>   |

### Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2019 et réglés après cette date.

| Désignation  | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|--|------------------|------------------|
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction | 31 522           | 14 274           |
| Dettes et sommes accumulées  | 148 315          | 87 137           |
| <b>Total des passifs financiers</b>  | <b>179 837</b>   | <b>101 411</b>   |

### Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations « de gré à gré » sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

| Désignation   | Niveau 1             | Niveau 2        | Total            |
|---|----------------------|-----------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                 |                  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>  | <b>22 500</b>        |                 | <b>22 500</b>    |
| <b>Placements à court terme</b>   |                      |                 |                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction     |                      | 10 697          | 10 697           |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- lors de la comptabilisation initiale | 1 952 126            |                 | 1 952 126        |
| <b>Total des placements à court terme</b>   | <b>1 952 126</b>     | <b>10 697</b>   | <b>1 962 823</b> |
| <b>Placements à long terme</b>  |                      |                 |                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde -- lors de la comptabilisation initiale | 130 556              |                 | 130 556          |
| <b>Passifs financiers</b>   |                      |                 |                  |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction    |                      | (31 522)        | (31 522)         |
| <b>Total</b>  | <b>2 105 182</b>     | <b>(20 825)</b> | <b>2 084 357</b> |

### Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

### Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

**Placements à court terme.** Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

**Placements à long terme.** Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds pour les paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique approuvée relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indiciel mondial d'obligations géré en externe.

### Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

| Catégorie de notation minimum | Valeur totale des actifs<br>en milliers de US \$ |
|-------------------------------|--|
| AAA                           | 300 151  |
| AA+                           | 619 724  |
| AA                            | 153 893  |
| AA-                           | 318 497  |
| A+                            | 164 429  |
| A                             | 94 294   |
| A-                            | 139 197  |
| BBB+                          | 5 961  |
| Pas de notation               | 251 393  |
| <b>Total</b>                  | <b>2 047 539</b>                                 |

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Au 31 décembre 2019, la détention d'obligations d'un émetteur, d'une valeur de US \$6,0 millions sur le marché, a été notée A3 par l'agence Moody's et BBB+ par l'agence Standard & Poor's. Auparavant, le 19 décembre 2019, alors que la liquidité du marché obligataire était faible en raison de la période des fêtes de fin d'année, Standard and Poor's avait abaissé la note de l'émetteur d'obligations de A- à BBB+. Afin d'obtenir un prix de vente maximal, le gestionnaire des placements a donc cédé les obligations au début du mois de janvier 2020.



### Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2019, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était d'un an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de sept ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 1 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêts sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

On trouvera ci-dessous une synthèse des swaps de taux d'intérêt détenus dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2019.

| Monnaie / Montant nominal (en milliers) |        | (équivalent en milliers de US \$) | Paiement / réception                        | Échéance      |
|---|--------|-----------------------------------|---|---------------|
| Dollars australiens                     | 60 900 | 42 810                            | Payeur taux variable/receveur taux variable | Décembre 2024 |
| Dollars canadiens                       | 31 600 | 24 369                            | Payeur taux variable/receveur taux variable | Juin 2024     |
| Dollars des États-Unis                  | 28 200 | 28 200                            | Payeur taux fixe/receveur taux variable     | Juin 2024     |
| <b>Total partiel</b>                    |        | <b>95 379</b>                     |   |               |

### Risque de change

L'OMS perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

En outre, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.<sup>1</sup>

**Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements :** En 2019, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2019. Au 31 décembre 2019, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

<sup>1</sup> Voir la résolution WHA66.16 (2013).

| Monnaie achetée à terme | (en milliers) | Montant net vendu<br>(en milliers de US \$) | Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)<br>(en milliers de US \$) |
|-------------------------|---------------|---|---|
| Franc suisse            | 154 300       | 159 962                                     | 1 495   |
| Euro                    | 103 200       | 118 468                                     | (1 322)   |
| Livre égyptienne        | 199 300       | 10 803                                      | 1 157   |
| Roupie indienne         | 1 488 000     | 20 247                                      | 134   |
| Ringgit malaisien       | 37 100        | 8 903                                       | 164   |
| Peso philippin          | 828 000       | 15 687                                      | 510   |
| <b>Total</b>            |               | <b>334 070</b>                              | <b>2 138</b>  |

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de US \$2,1 millions au 31 décembre 2019 (contre une perte non réalisée de US \$8,4 millions au 31 décembre 2018). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2020.

**Couverture des risques de change sur les créances et les dettes :** Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2019, le total des contrats à terme sur les monnaies s'établissait comme suit :

| Monnaie vendue à terme | (en milliers) | Monnaie achetée à terme<br>(en milliers de US \$) | Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)<br>(en milliers de US \$) |
|------------------------|---------------|---|---|
| Dollar australien      | 15 500        | 10 816  | (86)  |
| Dollar canadien        | 11 300        | 8 640   | (40)  |
| Franc suisse           | 31 000        | 31 850  | (264)   |
| Euro                   | 163 600       | 182 908   | (3 330)   |
| Livre sterling         | 264 100       | 342 378   | (8 360)   |
| Couronne norvégienne   | 5 500         | 623   | (3)   |
| Couronne suédoise      | 8 000         | 857   | 2   |
| <b>Total</b>           |               | <b>578 072</b>                                    | <b>(12 081)</b>   |

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de US \$1,2 million au 31 décembre 2019 (contre une perte nette non réalisée de US \$2,5 millions au 31 décembre 2018). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2020.

**Contrats à terme sur les monnaies pour les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis :** Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Monnaie achetée à terme (en milliers) | Montant net vendu<br>(en milliers de US \$) | Gain/(perte) net(te) non réalisé(e)<br>(en milliers de US \$) |
|---------------------------------------|---|---|
| Euro                                  | 425 104                                     | 1 037   |
| Livre sterling                        | 151 290                                     | (9 684)   |
| Yen                                   | 177 219                                     | 3 713   |
| <b>Total</b>                          | <b>753 613</b>                              | <b>(5 716)</b>  |

**Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle :** Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2019, des montants totaux nets de 71,1 millions de francs suisses et de 210 millions de couronnes danoises avaient été vendus à terme vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2020. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à US \$1,1 million au 31 décembre 2019 (contre des pertes nettes non réalisées de US \$11 000 au 31 décembre 2018).

**Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis :** Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de US \$13,8 millions du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US \$14,2 millions de la perte nette non réalisée.

**Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe :** Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2019, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction ». Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

| Montant net vendu | (en milliers) | Équivalent en US \$<br>(en milliers) |
|-------------------|---------------|--------------------------------------|
| Dollar australien | 466           | 328                                  |
| Dollar canadien   | 20 449        | 15 774                               |
| Euro              | 33 265        | 37 483                               |
| Livre sterling    | 53 133        | 70 543                               |
| Yen               | 2 900 170     | 26 744                               |
| <b>Total</b>      |               | <b>150 872</b>                       |

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de US \$0,2 million de la perte nette non réalisée. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US \$0,2 million du gain non réalisé.

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

#### Positions longues

| Produits                               | Marché monétaire <sup>a</sup> | Nombre de contrats |
|--|-------------------------------|--------------------|
| Taux d'intérêt à 30 jours janvier 2020 | CME                           | 8                  |
| Taux d'intérêt à 30 jours février 2020 | CME                           | 8                  |
| Eurodollar mars 2020                   | CME                           | 37                 |
| Eurodollar juin 2020                   | CME                           | 3                  |
| Eurodollar septembre 2020              | CME                           | 21                 |
| Eurodollar mars 2021                   | CME                           | 25                 |
| Eurodollar juin 2021                   | CME                           | 8                  |
| Eurodollar septembre 2021              | CME                           | 10                 |

| Produits   | Marché monétaire <sup>a</sup> | Nombre de contrats |
|--|-------------------------------|--------------------|
| Eurodollar décembre 2021                                       | CME                           | 10                 |
| Eurodollar mars 2022   | CME                           | 10                 |
| Eurodollar juin 2022   | CME                           | 10                 |
| US 2-year T-Note mars 2020                                     | CME                           | 173                |
| Acceptations bancaires canadiennes de trois mois décembre 2020 | Montréal                      | 215                |

### Positions courtes

| Produits                   | Marché monétaire <sup>a</sup> | Nombre de contrats |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------|
| Eurodollar décembre 2020   | CME                           | 174                |
| 3 month GBP juin 2022      | ICE                           | 557                |
| US 5 year T-Note mars 2020 | CME                           | 479                |

<sup>a</sup> CBOT : Chicago Board of Trade. Le CBOT fait partie du Chicago Mercantile Exchange Group (CME). ICE : Intercontinental Exchange.

### 4.3 Créances

Au 31 décembre 2019, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à US \$1,546 milliard (contre US \$1,313 milliard au 31 décembre 2018). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Créances courantes</b>                            |                      |                  |
| Contributions fixées à recevoir <sup>a</sup>         | 218 039              | 141 987          |
| Contributions volontaires à recevoir <sup>b</sup>    | 954 437              | 993 311          |
| Autres créances                                      | 26 224               | 18 140           |
| Provision pour créances douteuses                    | (37 946)             | (46 259)         |
| <b>Total des créances courantes</b>                  | <b>1 160 754</b>     | <b>1 107 179</b> |
| <b>Créances non courantes</b>                        |                      |                  |
| Contributions non réglées rééchelonnées <sup>a</sup> | 18 614               | 11 220           |
| Contributions volontaires à recevoir <sup>b</sup>    | 385 107              | 206 258          |
| Provision pour créances douteuses                    | (18 614)             | (11 220)         |
| <b>Total des créances non courantes</b>              | <b>385 107</b>       | <b>206 258</b>   |
| <b>Total des créances</b>                            | <b>1 545 861</b>     | <b>1 313 437</b> |

<sup>a</sup> Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A73/25.

<sup>b</sup> Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A73/INF./3.

Au 31 décembre 2019, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à US \$56,6 millions (contre US \$57,5 millions au 31 décembre 2018). Elle comprend une provision de US \$49,5 millions sur les contributions fixées et une provision de US \$7 millions sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe les contributions dues pour les années écoulées, l'ensemble des créances rééchelonnées et les arriérés dus par les États Membres pour l'exercice en cours, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2019, les créances échues dans le cadre de cet accord s'élevaient au total à US \$400,6 millions, dont US \$88,4 millions correspondaient à des accords qui expirent en 2021 ou après (contre des créances échues pour un montant de US \$391,1 millions au 31 décembre 2018, dont US \$172 millions correspondaient à des accords qui expirent en 2020 ou après).

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Solde d'ouverture – contributions fixées</b>                                      | 47 598               | 49 477           |
| Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses                    | 1 939                | (1 879)          |
| <b>Solde de clôture – contributions fixées</b>                                       | <b>49 537</b>        | <b>47 598</b>    |
| Solde d'ouverture – contributions volontaires  | 9 881                | 3 278            |
| Créances précédemment indiquées passées par pertes et profits                        | (284)                |                  |
| (Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1) | (2 574)              | 6 603            |
| <b>Solde de clôture – contributions volontaires</b>                                  | <b>7 023</b>         | <b>9 881</b>     |
| <b>Total de la provision pour créances douteuses</b>                                 | <b>56 560</b>        | <b>57 479</b>    |
| Provision pour créances douteuses  |                      |                  |
| <b>Provision – courante</b>  | 37 946               | 46 259           |
| Provision – non courante   | 18 614               | 11 220           |
| <b>Total de la provision pour créances douteuses</b>                                 | <b>56 560</b>        | <b>57 479</b>    |

La provision pour créances douteuses sur les contributions volontaires s'élevait au total à US \$7 millions (contre US \$9,9 millions au 31 décembre 2018). Sur la provision totale, une somme de US \$6,5 millions correspond à un accord avec le Gouvernement guinéen pour l'assistance technique dans le cadre de la riposte d'urgence à la maladie à virus Ebola en Guinée. Elle a initialement été provisionnée en décembre 2018 et reste en suspens.

#### 4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à US \$12,8 millions au 31 décembre 2019 (contre US \$13,1 millions en décembre 2018). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2019 au titre de l'année scolaire 2019-2020.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Avances sur traitement                                   | 323                  | 401              |
| Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants | 11 121               | 10 682           |
| Avances relatives au loyer                               | 1 193                | 1 134            |
| Avances relatives aux frais de voyage                    | 216                  | 887              |
| Autres créances sur le personnel                         | (19)                 | (48)             |
| <b>Total des créances sur le personnel</b>               | <b>12 834</b>        | <b>13 056</b>    |

#### 4.5 Stocks

Au 31 décembre 2019, la valeur des stocks s'élevait au total à US \$59,2 millions (contre US \$37,5 millions au 31 décembre 2018). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année :

| Désignation                                      | 31 décembre 2018     | Entrées nettes | Livraisons nettes | Cessions et radiations nettes | Stocks nets en transit | 31 décembre 2019 |
|--|----------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|------------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                |                   |                               |                        |                  |
| Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires | 32 481               | 111 240        | 90 421            | 2 199                         | 3 042                  | 54 143           |
| Publications                                     | 4 992                | 2 108          | 1 544             | 514                           |                        | 5 042            |
| <b>Total des stocks</b>                          | <b>37 473</b>        | <b>113 348</b> | <b>91 965</b>     | <b>2 713</b>                  | <b>3 042</b>           | <b>59 185</b>    |

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à US \$94,7 millions (contre US \$58,2 millions au 31 décembre 2018). En 2019, le nombre d'expéditions a augmenté de 81 % par rapport à 2018 en raison de l'intensification des opérations d'urgence. Les charges relatives aux stocks sont indiquées dans l'état de la performance financière (État II) à la rubrique « Fournitures et matériels médicaux ». Le solde des stocks en fin d'année tient compte des frais de livraison pour 12 %.

#### 4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à US \$55,9 millions au 31 décembre 2019 (contre US \$30,7 millions au 31 décembre 2018). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. La plus grande part des paiements anticipés (US \$42,3 millions) correspond à l'achat de vaccins antipoliomyélitiques par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent US \$3,8 millions de dépôts (contre US \$3,9 millions au 31 décembre 2018). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

#### 4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2019, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de US \$180 millions (contre US \$124,7 millions au 31 décembre 2018).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

##### Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette de l'amortissement cumulé) était de US \$161,7 millions (contre US \$108,1 millions au 31 décembre 2018). L'augmentation de US \$55,4 millions correspond principalement au chantier du Siège. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

| Bureau  | 31 décembre 2018     | Entrées       | Cessions Transferts | Dépréciations | Amortissement  | 31 décembre 2019 |
|---|----------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |               |                     |               |                |                  |
| <b>Siège</b>  |                      |               |                     |               |                |                  |
| Terrains  | 1 000                |               |                     |               |                | 1 000            |
| Constructions   | 33 073               |               |                     |               | (1 082)        | 31 991           |
| CIP   | 49 881               | 55 441        |                     |               |                | 105 322          |
| <b>Total des immobilisations – Siège</b>  | <b>83 954</b>        | <b>55 441</b> |                     |               | <b>(1 082)</b> | <b>138 313</b>   |
| <b>Bureau régional de l'Afrique</b>   |                      |               |                     |               |                |                  |
| Terrains  | 103                  |               |                     |               |                | 103              |
| Constructions   | 4 097                | 47            |                     |               | (302)          | 3 842            |
| CIP   | 689                  |               |                     |               |                | 689              |
| <b>Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique</b>                 | <b>4 889</b>         | <b>47</b>     |                     |               | <b>(302)</b>   | <b>4 634</b>     |
| <b>Bureau régional de la Méditerranée orientale</b>                             |                      |               |                     |               |                |                  |
| Constructions   | 18 694               |               |                     |               | (403)          | 18 291           |
| CIP   |                      |               |                     |               |                |                  |
| <b>Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale</b> | <b>18 694</b>        |               |                     |               | <b>(403)</b>   | <b>18 291</b>    |
| <b>Bureau régional du Pacifique occidental</b>                                  |                      |               |                     |               |                |                  |
| Constructions   | 606                  |               |                     |               | (81)           | 525              |
| CIP   |                      |               |                     |               |                |                  |
| <b>Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental</b>      | <b>606</b>           |               |                     |               | <b>(81)</b>    | <b>525</b>       |
| <b>Total OMS</b>  |                      |               |                     |               |                |                  |
| Terrains  | 1 103                |               |                     |               |                | 1 103            |
| Constructions   | 56 470               | 47            |                     |               | (1 868)        | 54 649           |
| CIP   | 50 570               | 55 441        |                     |               |                | 106 011          |
| <b>Total des immobilisations – OMS</b>  | <b>108 143</b>       | <b>55 488</b> |                     |               | <b>(1 868)</b> | <b>161 763</b>   |

## Équipements

La valeur totale des équipements (nette de l'amortissement cumulé) était de US \$18,3 millions (contre US \$16,6 millions au 31 décembre 2018). Le décompte des équipements s'établit comme suit :

| Catégorie d'actifs                        | 31 décembre 2018 | Entrées       | Cessions Transferts | Dépréciations | Amortissement  | 31 décembre 2019 |
|---|------------------|---------------|---------------------|---------------|----------------|------------------|
| en milliers de US \$                      |                  |               |                     |               |                |                  |
| Véhicules et matériel de transport        | 12 848           | 7 220         | (31)                |               | (5 864)        | 14 173           |
| Matériel informatique et de communication | 2 741            | 1 630         |                     |               | (1 681)        | 2 690            |
| Machines et matériel spécialisé           | 903              | 1 170         | (1)                 |               | (699)          | 1 373            |
| Mobilier                                  | 66               | 42            | (3)                 |               | (29)           | 76               |
| <b>Total – équipements – OMS</b>          | <b>16 558</b>    | <b>10 062</b> | <b>(35)</b>         |               | <b>(8 273)</b> | <b>18 312</b>    |

L'amortissement pour 2019 s'élève au total à US \$10,1 millions (voir la note 5.2) – total des immobilisations : US \$1,8 million et total des équipements : US \$8,3 millions).

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Aucune valeur pour les terrains n'a été comptabilisée, car l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales.

L'Organisation continue également à utiliser des actifs totalement amortis, dont le coût total d'achat s'élevait à US \$63,7 millions. Le nombre d'actifs totalement amortis a été réduit de 15 % (soit 497 éléments). La plupart des éléments éliminés appartenaient à la catégorie « Véhicules et matériel de transport » (210) et à la catégorie « Matériel informatique et de communication » (250).

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

| Catégorie d'actifs                        | Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2019 |
|---|---|
|   | unités  |
| Véhicules et matériel de transport        | 1 131   |
| Matériel informatique et de communication | 1 579   |
| Machines et matériel spécialisé           | 411   |
| Mobilier                                  | 40  |
| <b>Total – équipements – OMS</b>          | <b>3 161</b>  |

## 4.8 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2019, les immobilisations incorporelles s'élevaient à US \$2,2 millions (contre US \$3,2 millions au 31 décembre 2018).

| Catégorie d'actifs                           | 31 décembre 2018 | Entrées | Cessions/Transferts | Dépréciations | Amortissement | 31 décembre 2019 |
|--|------------------|---------|---------------------|---------------|---------------|------------------|
| en milliers de US \$                         |                  |         |                     |               |               |                  |
| Logiciel acquis                              | 3 189            |         |                     |               | (958)         | 2 231            |
| <b>Total – Immobilisations incorporelles</b> | <b>3 189</b>     |         |                     |               | <b>(958)</b>  | <b>2 231</b>     |



#### 4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2019 au titre de leurs contributions fixées pour 2020. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2020. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2019, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2019.

| Désignation                                     | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Avances sur les contributions fixées            | 40 226               | 47 485           |
| Avances sur les contributions volontaires       | 27 500               | 37 115           |
| Montants reçus non appliqués et non identifiés  | 2 889                | 1 844            |
| Autres avances                                  | 659                  | 210              |
| <b>Total des contributions reçues en avance</b> | <b>71 274</b>        | <b>86 654</b>    |

#### 4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2019.

| Désignation                                  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Siège  | 19 594               | 13 894           |
| Bureau régional de l'Afrique                 | 9 794                | 10 303           |
| Bureau régional de l'Asie du Sud-Est         | 5 120                | 2 005            |
| Bureau régional de l'Europe                  | 3 181                | 2 432            |
| Bureau régional de la Méditerranée orientale | 20 849               | 14 232           |
| Bureau régional du Pacifique occidental      | 3 788                | 1 624            |
| <b>Total des dettes</b>                      | <b>62 326</b>        | <b>44 490</b>    |

#### 4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2019. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

| Désignation                                 | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Traitements à payer                         | 1 043                | 1 247            |
| Retours bancaires                           | 89                   | 86               |
| <b>Total des dettes envers le personnel</b> | <b>1 132</b>         | <b>1 333</b>     |

#### 4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

### **Paiements de fin de contrat**

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2019), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à US \$114 millions (dont US \$50 millions à court terme et US \$64 millions à long terme), contre US \$106,6 millions au 31 décembre 2018. Cela correspond à une augmentation nette de US \$7,4 millions, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à US \$72 millions (contre US \$67,3 millions au 31 décembre 2018) pour les paiements de fin de contrat et à US \$42 millions (contre US \$39,3 millions au 31 décembre 2018) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

### **Fonds spécial d'indemnisation**

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/ situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2019, le passif s'élevait au total à US \$45,4 millions (contre US \$18,1 millions au 31 décembre 2018). L'augmentation du passif est principalement due à un taux d'actualisation plus bas et à une modification des hypothèses actuarielles concernant les provisions pour dépenses administratives. Conformément à la Norme IPSAS 39, la perte actuarielle de US \$26,6 millions (contre un gain de US \$1,1 million en 2018) a été comptabilisée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2019, et US \$0,7 million (contre US \$1,6 million en 2018) figure dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

### **Assurance-accidents et maladie**

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du CIC, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie (SLIC). Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la Norme IPSAS 39, une augmentation nette de US \$1,2 million a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2019, le passif s'élevait au total à US \$6,2 millions (contre US \$5 millions au 31 décembre 2018).

### Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2019 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2019, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à US \$1,0,84 milliard (contre US \$1,130 milliard en 2018). Conformément à la Norme IPSAS 39, le gain actuariel de US \$35,4 millions (contre un gain de US \$363 millions en 2018) a été comptabilisé directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2019, et US \$10,3 millions (contre US \$7,9 millions en 2018) ont été portés au crédit des dépenses de personnel – voir la note 5.2.

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants                      |                      |                  |
| Paiements de fin de contrat   | 49 941               | 48 136           |
| Fonds spécial d'indemnisation   | 1 100                | 660              |
| Assurance-accidents et maladie  | 4 158                | 3 590            |
| <b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants</b>     | <b>55 199</b>        | <b>52 386</b>    |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants                  |                      |                  |
| Paiements de fin de contrat   | 64 048               | 58 524           |
| Fonds spécial d'indemnisation   | 44 273               | 17 463           |
| Assurance-accidents et maladie  | 2 078                | 1 409            |
| Assurance-maladie du personnel  | 1 084 025            | 1 129 755        |
| <b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants</b> | <b>1 194 424</b>     | <b>1 207 151</b> |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel                                 |                      |                  |
| Paiements de fin de contrat   | 113 989              | 106 660          |
| Fonds spécial d'indemnisation   | 45 373               | 18 123           |
| Assurance-accidents et maladie  | 6 236                | 4 999            |
| Assurance-maladie du personnel  | 1 084 025            | 1 129 755        |
| <b>Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel</b>                | <b>1 249 623</b>     | <b>1 259 537</b> |

**Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers de US \$)**

| Désignation   | Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) | Fonds spécial d'indemnisation | Assurance-accidents et maladie | Assurance-maladie du personnel |
|---|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies</b>  |  |                               |                                |                                |
| Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2018  | 67 279   | 18 123                        | 4 999                          | 1 921 792                      |
| Coût des services   | 6 625  | 740                           | 5 264                          | 65 626                         |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies   | 2 577  | 640                           | 29                             | 50 412                         |
| Montant brut des prestations réelles  | (7 283)  | (713)                         | (2 385)                        | (36 122)                       |
| Charges administratives réelles   |  |                               | (963)                          | (2 328)                        |
| Cotisations réelles des participants  |  |                               |                                | 12 153                         |
| Amendements du régime   |  |                               |                                | (18 972)                       |
| (Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières | 5 575  | 13 236                        | 37                             | 262 120                        |
| (Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses        | (2 784)  | 13 347                        | (745)                          | (223 280)                      |
| <b>Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2019</b>   | <b>71 989</b>  | <b>45 373</b>                 | <b>6 236</b>                   | <b>2 031 401</b>               |
| <b>Rapprochement des actifs</b>   |  |                               |                                |                                |
| Actifs au 31 décembre 2018  |  |                               |                                | 792 037                        |
| Montant brut des prestations réelles pour 2019  | (7 283)  | (713)                         | (2 385)                        | (60 723)                       |
| Charges administratives réelles   |  |                               | (963)                          | (3 976)                        |
| Cotisations de l'Organisation en 2019   | 7 283  | 713                           | 3 348                          | 80 680                         |
| Cotisations des participants en 2019  |  |                               |                                | 40 745                         |
| Transfert net de/à l'OMS-OPS/OPS pour 2019  |  |                               |                                |                                |
| Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2019  |  |                               |                                | (586)                          |
| Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer  |  |                               |                                | 2 506                          |
| Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2019   |  |                               |                                | 24 934                         |
| Gain/(perte) sur les actifs du régime   |  |                               |                                | 71 759                         |
| <b>Actifs au 31 décembre 2019</b>   |  |                               |                                | <b>947 376</b>                 |
| <b>Rapprochement du statut non financé</b>  |  |                               |                                |                                |
| <b>Obligation au titre des prestations définies</b>   |  |                               |                                |                                |
| Active  | 71 989   | 15 842                        |                                | 1 131 718                      |
| Inactive  |  | 29 531                        | 6 236                          | 899 683                        |
| <b>Total de l'obligation au titre des prestations définies</b>  | <b>71 989</b>  | <b>45 373</b>                 | <b>6 236</b>                   | <b>2 031 401</b>               |
| <b>Actifs du régime</b>   |  |                               |                                |                                |
| Actifs bruts du régime  |  |                               |                                | 968 943                        |
| Compensation de la provision pour sinistres à payer pour 2019   |  |                               |                                | (21 567)                       |
| <b>Total des actifs du régime</b>   |  |                               |                                | <b>947 376</b>                 |
| <b>Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>   | <b>71 989</b>  | <b>45 373</b>                 | <b>6 236</b>                   | <b>1 084 025</b>               |
| <b>(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies</b>  | <b>2 791</b>   | <b>26 583</b>                 | <b>(708)</b>                   | <b>(35 425)</b>                |
| Courant   | 7 941  | 1 100                         | 4 158                          |                                |
| Non courant   | 64 048   | 44 273                        | 2 078                          | 1 084 025                      |

| Désignation  | Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) | Fonds spécial d'indemnisation | Assurance-accidents et maladie | Assurance-maladie du personnel |
|--|--|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière</b>      | <b>71 989</b>  | <b>45 373</b>                 | <b>6 236</b>                   | <b>1 084 025</b>               |
| <b>Charges annuelles pour 2019</b>   |  |                               |                                |                                |
| Coût des services  | 6 625  | 740                           | 5 264                          | 65 626                         |
| Intérêts sur (l'excédent)/le déficit   | 2 577  | 640                           | 29                             | 26 064                         |
| (Crédit)/coût pour les services passés   |  | 959                           |                                | (18 972)                       |
| Réévaluations  | 2 791  | Sans objet                    | (708)                          | Sans objet                     |
| <b>Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance</b>              | <b>11 993</b>  | <b>2 339</b>                  | <b>4 585</b>                   | <b>72 718</b>                  |
| <b>(Gain)/perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette</b> | <b>Sans objet</b>  | <b>26 583</b>                 | <b>Sans objet</b>              | <b>(35 425)</b>                |
| <b>Cotisations attendues en 2020</b>   |  |                               |                                |                                |
| Cotisations de l'OMS   | 8 058  | 1 110                         | 5 732                          | 27 689                         |
| Cotisations des participants   |  |                               |                                | 63 860                         |
| <b>Total des cotisations attendues en 2020</b>                                     | <b>8 058</b>   | <b>1 110</b>                  | <b>5 732</b>                   | <b>91 549</b>                  |

### Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

| Taux d'actualisation en 2019  | (En milliers de US \$) |
|---|------------------------|
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %              | 1 623 759              |
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel                         | 2 031 401              |
| Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %               | 2 587 488              |
|   |                        |
| Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2019      | (En milliers de US \$) |
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %      | 2 598 960              |
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux                 | 2 031 401              |
| Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %       | 1 621 885              |
|   |                        |
| Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies | 27 ans                 |

### Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2019, l'Organisation a effectué une évaluation complète pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

#### Date de mesure

Ensemble des régimes : 31 décembre 2019

#### Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :

Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 3 % (contre 4,1 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Assurance-maladie du personnel : | <p>Europe, 0,6 % (contre 1,3 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 3,5 % (contre 4,5 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays, 3,7 % (contre 4,7 % lors de l'évaluation précédente).</p> <p>Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies utilise ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – SIX Swiss Exchange, zone euro – iBoxx Euro Zone, États-Unis – Aon Hewitt AA Above Median.</p> <p>Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2019 sont basés sur la situation géographique des bureaux telle qu'indiquée dans les « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement » ci-dessous. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p> |
| Fonds spécial d'indemnisation :  | <p>Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 1,6 % (contre 3,6 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 25 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse, de 15 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse et de 60 % sur la courbe iBoxx pour la zone euro. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p>  |
| Assurance-accidents et maladie : | <p>Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 0,4 % (contre 0,9 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections combinées de versement des prestations, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse et de 70 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p>   |

#### Inflation annuelle générale

|  |  |
|--|--|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | <p>Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,2 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.</p>   |
| Assurance-maladie du personnel :                               | <p>Europe, 1,3 % ; Amériques et autres pays, 2,2 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,1 %) et du taux pour le reste de l'Europe (1,8 %), arrondie à 0,1 % près.</p> <p>Pour les demandes de remboursement de la Région européenne, la pondération appliquée est de 67 % pour la Suisse et de 33 % pour la zone euro, les résultats étant arrondis à 0,1 % près. Pour les demandes de remboursement de la Région des Amériques et des autres pays, la pondération appliquée est de 100 % du taux d'inflation aux États-Unis d'Amérique.</p> |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | <p>Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,8 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 60 % pour les taux de la zone euro et de 25 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.</p>   |
| Assurance-accidents et maladie :                               | <p>Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,3 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.</p>  |

**Barème annuel des traitements**

|                        |   |
|------------------------|---|
| Ensemble des régimes : | Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions, plus 3,0 % d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité. |
|------------------------|---|

**Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement**

|  |   |
|--|---|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Sans objet  |
| Assurance-maladie du personnel :                               | Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ». |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | Sans objet  |
| Assurance-accidents et maladie :                               | Sans objet  |

**Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement**

|  |  |
|--|--|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées. |
| Assurance-maladie du personnel :                               | Sans objet   |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | Sans objet   |
| Assurance-accidents et maladie :                               | Sans objet   |

**Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès**

|  |   |
|--|---|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées. |
| Assurance-maladie du personnel :                               | Sans objet  |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | Sans objet  |
| Assurance-accidents et maladie :                               | Sans objet  |

**Congés non pris**

|  |  |
|--|--|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées. |
| Assurance-maladie du personnel :                               | Sans objet   |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | Sans objet   |
| Assurance-accidents et maladie :                               | Sans objet   |

**Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel**

|  |  |
|--|--|
| Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : | Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 et sont donc exclus de l'évaluation. |
| Assurance-maladie du personnel :                               | Sans objet   |
| Fonds spécial d'indemnisation :                                | Sans objet   |
| Assurance-accidents et maladie :                               | Sans objet   |

**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la

Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs de la Caisse et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2017 et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. La Caisse a utilisé une reconstitution des données de participation du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pour établir les états financiers de 2018.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 139,2 %. Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 102,7 %.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2016, 2017 et 2018) s'élevaient au total à US \$7,13156 milliards, dont 7,1 % ont été versés par l'OMS.

En 2019, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à US \$184,4 millions (contre US \$177 millions en 2018). Le montant des cotisations attendues en 2020 s'élève à US \$198,6 millions environ.



Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements. Ces rapports sont consultables sur le site Web de la Caisse, à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 4.13 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2019 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.<sup>1</sup>

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Contributions volontaires                           | 364 091              | 372 552          |
| Achats remboursables                                | 4 395                | 4 038            |
| <b>Total des recettes différées – courantes</b>     | <b>368 486</b>       | <b>376 590</b>   |
| Contributions volontaires                           | 385 107              | 206 258          |
| <b>Total des recettes différées – non courantes</b> | <b>385 107</b>       | <b>206 258</b>   |
| <b>Total des recettes différées</b>                 | <b>753 593</b>       | <b>582 848</b>   |

#### 4.14 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US \$100,7 millions au 31 décembre 2019 (contre US \$75,2 millions au 31 décembre 2018). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de US \$83 millions. Parmi les autres passifs, le principal élément concerne un solde destiné à régler l'expédition et le fret pour l'achat de biens (US \$9,5 millions).

<sup>1</sup> Contributions volontaires par fonds et par contributeur pour 2019 (document A73/INF./3), disponibles à l'adresse [https://apps.who.int/gb/ebw/ha/pdf\\_files/WHA73/A73\\_INF3-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebw/ha/pdf_files/WHA73/A73_INF3-fr.pdf) (consulté le 30 avril 2020).

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Somme accumulée au titre des biens et services non facturés | 59 735               | 35 152           |
| Somme accumulée au titre des coûts de restructuration       | 1 309                | 248              |
| Dettes cumulées envers le personnel                         | 19 532               | 14 971           |
| Somme accumulée au titre des remboursements à payer         | 2 592                | 5 572            |
| Pension à payer   | 915                  | 807              |
| Assurances à payer  | 1 698                | 2 837            |
| Fondations  | 3 277                | 3 274            |
| Autres passifs  | 11 688               | 12 365           |
| <b>Total des autres passifs courants</b>                    | <b>100 746</b>       | <b>75 226</b>    |

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2019, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation D<sup>r</sup> A. T. Shousha ;
- Prix D<sup>r</sup> Comlan A. A. Quenum pour la santé publique ;
- Fondation Ihsan Doğramaci pour la santé de la famille ;
- Fondation Léon Bernard ;
- Bourse Francesco Pocchiari ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé ;
- Fondation des Émirats arabes unis pour la santé ;
- Prix D<sup>r</sup> LEE Jong-wook pour la santé publique.

#### 4.15 Passif interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous (voir la note 4.2).

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Assurance-maladie du personnel (SHI)                         | 132 392              | 68 069           |
| Centre international de calcul (CIC)                         | 28 899               | 27 559           |
| Facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid)     | 570 844              | 665 622          |
| Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) | 157 057              | 162 695          |
| <b>Total des passifs interentités</b>                        | <b>889 192</b>       | <b>923 945</b>   |

#### 4.16 Emprunts à long terme

Les résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003) ont autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à CHF 66 millions, la part de l'OMS étant estimée à CHF 33 millions. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de CHF 59,8 millions dont la part de l'OMS est de CHF 29,9 millions. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans était de -0,16 % en décembre 2019 (contre 0,37 % pour 2018). Donc, par souci de prudence comptable, le montant de US \$22,7 millions restant à rembourser dans le cadre du prêt pour le bâtiment de l'ONUSIDA n'a pas été actualisé. Sur le montant total du prêt restant dû, US \$0,6 million sera à payer au cours des 12 prochains mois. Cette somme est indiquée séparément comme passif courant.

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt de US \$140 millions en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève. Un montant total de US \$103 millions avait été reçu au 31 décembre 2019 (contre US \$52,4 millions au 31 décembre 2018).

Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2019, de US \$125,7 millions (contre US \$73,3 millions au 31 décembre 2018) se décompose comme suit :

| Désignation                            | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Passifs courants</b>                |                      |                  |
| Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA              | 613                  | 606              |
| <b>Total des passifs courants</b>      | <b>613</b>           | <b>606</b>       |
| <b>Passifs non courants</b>            |                      |                  |
| Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA              | 22 080               | 20 922           |
| Bâtiment du Siège de l'OMS             | 103 051              | 52 413           |
| <b>Total des passifs non courants</b>  | <b>125 131</b>       | <b>73 335</b>    |
| <b>Total des emprunts à long terme</b> | <b>125 744</b>       | <b>73 941</b>    |

#### 4.17 Autres passifs non courants

Le solde total des autres passifs non courants s'établissait à US \$4,8 millions au 31 décembre 2019 (contre US \$2,3 millions au 31 décembre 2018). Ce solde correspond à une retenue de garantie demandée à plusieurs prestataires pour le chantier du nouveau bâtiment à Genève.

### 5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

#### 5.1 Produits

##### Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2019 s'élèvent à US \$490,3 millions<sup>1</sup> (contre US \$500,7 millions en 2018).

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A73/26.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Contributions fixées  | 493 869              | 498 872          |
| (Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses | (1 939)              | 1 880            |
| <b>Contributions fixées déduction faite de la provision</b>       | <b>491 930</b>       | <b>500 752</b>   |
| Remboursement à la France – Fonds de péréquation des impôts       | (1 636)              |                  |
| <b>Total des contributions fixées</b>                             | <b>490 294</b>       | <b>500 752</b>   |

En mai 2017, la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2018-2019,<sup>1</sup> dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de US \$4,4215 milliards. Dans la résolution WHA70.5, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2018-2019 s'élèveraient au total à US \$956,9 millions.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à US \$200 000, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à US \$200 000, cette contribution est calculée en dollars des États Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2019 s'élèvent à US \$494 millions, soit US \$249 millions et CHF 244 millions sur la base du taux de change de mai 2017. Les contributions étant dues à partir du 1<sup>er</sup> janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2019. Ceci a entraîné un gain de change de US \$2,2 millions à l'enregistrement.

Par un échange de lettres entre l'OMS et le Gouvernement français, les résidents qui travaillent au CIRC bénéficient depuis décembre 2018 d'une exonération d'impôt sur les traitements et les émoluments versés par le CIRC. La part de la contribution fixée demandée à la France en 2019 au titre de la péréquation des impôts, qui s'élève à US \$2,7 millions (voir la note 6.1.a), a donc été annulée. En outre, le trop-perçu versé par la France au titre de la péréquation des impôts, d'un montant de US \$1,6 million, a été remboursé.

### Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2019 s'élèvent à US \$2,492 milliards (contre US \$2,291 milliards pour 2018).

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Contributions volontaires   | 2 489 245            | 2 297 517        |
| (Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses | 2 574                | (6 603)          |
| <b>Contributions volontaires déduction faite de la provision</b>  | <b>2 491 819</b>     | <b>2 290 914</b> |

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Une grande partie des recettes rapportées en 2019 correspondent à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.<sup>2</sup>

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de US \$2,492 milliards, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de US \$12,7 millions (contre US \$21,8 millions en 2018) ; ii) des réductions – pour un montant de US \$15,5 millions (contre US \$14,3 millions en 2018) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de l'ajustement des modalités de paiement, qui fait augmenter les

<sup>1</sup> Résolution WHA70.5.

<sup>2</sup> Document A73/INF./3, l'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/>.

recettes différées et fait baisser les recettes courantes correspondant à des recettes comptabilisées au cours d'années précédentes – pour un montant de US \$4,6 millions (contre US \$1,7 million en 2018).

### Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2019, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de US \$90 millions (contre US \$62,5 millions au 31 décembre 2018).<sup>1</sup>

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Biens – Fournitures et matériels médicaux                       | 63 514               | 38 004           |
| Biens – Bureaux et fournitures pour le terrain                  | 11 513               | 12 110           |
| Services  | 14 942               | 12 382           |
| <b>Total des contributions volontaires de biens et services</b> | <b>89 969</b>        | <b>62 496</b>    |

En outre, l'OMS bénéficie également de terrains mis à sa disposition par les gouvernements hôtes gratuitement ou pour un loyer symbolique. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains, la valeur de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers. Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise ou qu'elle y achète des locaux.

| Région                 | Pays                        | Ville                    |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Siège                  | Suisse                      | Genève                   |
| Afrique                | Guinée équatoriale          | Malabo                   |
| Afrique                | République du Soudan du Sud | Djouba                   |
| Afrique                | Nigéria                     | Maiduguri, État de Borno |
| Asie du Sud-Est        | Inde                        | New Delhi                |
| Méditerranée orientale | Égypte                      | Le Caire                 |
| Méditerranée orientale | Afghanistan                 | Kaboul                   |
| Méditerranée orientale | Pakistan                    | Islamabad                |
| Méditerranée orientale | Jordanie                    | Amman                    |
| Méditerranée orientale | Tunisie                     | Tunis                    |
| Méditerranée orientale | Somalie                     | Garowe                   |
| Pacifique occidental   | Philippines                 | Manille                  |
| Pacifique occidental   | Îles Salomon                | Honiara                  |

### Autres produits

En 2019, les autres produits s'élevaient au total à US \$44 millions (contre US \$47,2 millions au 31 décembre 2018). Ils correspondent principalement aux revenus tirés : – des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification), de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaïd et le Centre international de calcul, des achats remboursables et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus englobent également les recettes locatives, les remboursements d'assurances ainsi que la vente de publications et les redevances.

<sup>1</sup> Les informations relatives aux contributions de biens et services sont disponibles sur le portail Web de l'OMS consacré au budget programme, à l'adresse <http://open.who.int/2018-19/home> (consulté le 18 mars 2020), et sur le site Web de l'OMS, à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en> (consulté le 18 mars 2020).

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l'OMS pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d'entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

| Désignation                              | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Rétributions au titre de services        | 30 722               | 24 348           |
| Achats remboursables                     | 1 030                | 8 384            |
| Redevances, ventes et recettes locatives | 7 378                | 7 591            |
| Autres produits                          | 4 911                | 6 898            |
| <b>Total des autres produits</b>         | <b>44 041</b>        | <b>47 221</b>    |

## 5.2 Charges

### Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

| Désignation                                  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Coût des traitements                         | 927 334              | 860 214          |
| Coût actuariel                               | (10 305)             | (7 866)          |
| Autres dépenses liées au personnel           | 73 577               | 78 870           |
| <b>Total des dépenses liées au personnel</b> | <b>990 606</b>       | <b>931 218</b>   |

### Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins et de médicaments. Les frais de fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Fournitures médicales                              | 195 871              | 138 682          |
| Fournitures médicales – en nature                  | 63 514               | 38 004           |
| <b>Total des fournitures et matériels médicaux</b> | <b>259 385</b>       | <b>176 686</b>   |

### Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités par l'OMS (par exemple de campagnes de vaccination organisées directement en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des accords pour l'exécution de travaux, à des contrats de consultants ou à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale et les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

| Désignation                          | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--------------------------------------|----------------------|------------------|
|                                      | en milliers de US \$ |                  |
| Mise en œuvre directe                | 300 768              | 264 670          |
| Services contractuels                | 582 898              | 377 673          |
| Accords de services spéciaux         | 76 569               | 56 972           |
| Frais de sécurité et autres          | 28 087               | 21 990           |
| <b>Total – Services contractuels</b> | <b>988 322</b>       | <b>721 305</b>   |

### Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des contrats sans contrepartie directe signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe » et sont passés en charge au moment du transfert au partenaire contractuel. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

| Désignation                                | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Coopération financière directe             | 177 244              | 115 882          |
| Lettres d'accord                           | 138 650              | 107 302          |
| Achats de matériel pour des tiers          | 62 397               | 46 029           |
| Bourses                                    | 2 374                | 3 183            |
| <b>Total des transferts et subventions</b> | <b>380 665</b>       | <b>272 396</b>   |

### Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

| Désignation    | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|----------------|----------------------|------------------|
|                | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Voyages</b> | <b>222 369</b>       | <b>191 690</b>   |

### Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège et des programmes de l'OMS. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Charges opérationnelles générales                  | 197 409              | 164 091          |
| Frais de représentation                            | 105                  | 1 335            |
| Autres – en nature                                 | 11 513               | 12 110           |
| <b>Total des charges opérationnelles générales</b> | <b>209 027</b>       | <b>177 536</b>   |

### Équipement, véhicules et mobilier

En 2019, les charges se sont élevées au total à US \$26,3 millions (contre US \$15,5 millions en 2018) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation.

### Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile. Il concerne les logiciels achetés.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| Amortissement   | 10 141               | 12 624           |
| Amortissement (voir la note 4.8)                      | 959                  | 909              |
| <b>Total de la dépréciation et de l'amortissement</b> | <b>11 100</b>        | <b>13 533</b>    |

### 5.3 Recettes financières

Le total des recettes financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme recettes financières pour ce fonds.



Les recettes financières comprennent les éléments suivants :

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Recettes sur les placements  | 94 273               | 64 320           |
| Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements  | (3 189)              | (3 013)          |
| Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s <sup>a</sup>  | (1 125)              | 35 655           |
| Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s   | 3 311                | (37 111)         |
| Gains (ou pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie | (2 083)              | 2 695            |
| Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie    | (3 246)              | (2 781)          |
| <b>Total net des recettes financières (OMS et autres entités)</b>  | <b>87 941</b>        | <b>58 870</b>    |
| Recettes sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités   | (26 325)             | (19 277)         |
| <b>Total net des recettes financières (OMS)</b>  | <b>61 616</b>        | <b>40 486</b>    |

<sup>a</sup> Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de US \$ près.

## 6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/la situation nette

### 6.1 Fonds général

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds général.

| Désignation                  | Notes | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|------------------------------|-------|----------------------|------------------|
|                              |       | en milliers de US \$ |                  |
| Budget ordinaire             | 6.1.a | 56 483               | (1 866)          |
| Fonds volontaires            | 6.1.b | 2 626 956            | 2 705 287        |
| <b>Total – Fonds général</b> |       | <b>2 683 439</b>     | <b>2 703 421</b> |

#### 6.1.a Fonds général

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges afférents au budget général.

| Désignation  | Fonds des contributions fixées des États Membres | Fonds de péréquation des impôts | Fonds de roulement | Total         |
|--|--|---------------------------------|--------------------|---------------|
|  | en milliers de US \$                             |                                 |                    |               |
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2019  | (32 458)   | (408)                           | 31 000             | (1 866)       |
| Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)                               | 491 930  |                                 |                    | 491 930       |
| Crédits au fonds de péréquation des impôts   | (13 200)   | 13 200                          |                    |               |
| Charges financières  | (1 419)  |                                 |                    | (1 419)       |
| Charges diverses   | 874  |                                 |                    | 874           |
| Charges programmatiques  | (407 349)  |                                 |                    | (407 349)     |
| Transfert au Fonds pour les infrastructures, conformément aux décisions WHA69(18) et WHA70(16) | (17 500)   |                                 |                    | (17 500)      |
| Remboursements d'impôts aux membres du personnel   |  | (6 551)                         |                    | (6 551)       |
| Remboursements/ajustements   |  | (1 636)                         |                    | (1 636)       |
| <b>Solde au 31 décembre 2019</b>   | <b>20 878</b>                                    | <b>4 605</b>                    | <b>31 000</b>      | <b>56 483</b> |

Conformément à la résolution WHA70.5, le versement d'une somme de US \$15,9 millions au fonds de péréquation des impôts a été approuvé. En décembre 2019, la part de la contribution fixée demandée à la France

au titre de la péréquation des impôts, qui s'élève à US \$2,7 millions a été annulée (voir la note 5.1). Par conséquent, les crédits au fonds de péréquation des impôts ont été ramenés à US \$13,2 millions.

Conformément à la résolution WHA70.5, l'Assemblée de la Santé a décidé que le niveau du fonds de roulement resterait fixé à son niveau existant, soit US \$31 millions. En outre, conformément aux décisions WHA69(18) (2016) et WHA70(16) (2017), US \$17,5 millions ont été transférés au fonds pour les infrastructures (US \$10 millions au fonds pour la technologie de l'information et US \$7,5 millions au fonds immobilier).

### 6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

| Désignation   | Notes    | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------|----------------------|------------------|
|   |          | en milliers de US \$ |                  |
| Contributions volontaires de base (compte des contributions volontaires de base)  |          | 71 421               | 120 249          |
| Fonds des contributions volontaires de base   |          | 184 010              | 67 712           |
| Fonds des contributions volontaires à objet désigné   |          | 1 183 264            | 1 256 878        |
| Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)                       |          | 24 122               | 30 559           |
| Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP) |          | 43 758               | 46 732           |
| Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration  |          | 153 023              | 225 999          |
| Compte spécial de frais généraux  | 6.1.b.i  | 421 924              | 449 721          |
| Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises  |          | 475 834              | 441 285          |
| Fonds de réserve pour les situations d'urgence  | 6.1.b.ii | 32 326               | 40 532           |
| Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe   |          | 37 274               | 25 620           |
| <b>Total des fonds volontaires</b>  |          | <b>2 626 956</b>     | <b>2 705 287</b> |

#### 6.1.b.i Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui au programme sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2019, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à US \$183 millions, ce qui correspond à un taux moyen de 8 % pour les dépenses d'appui aux programmes ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>  | <b>449 721</b>       | <b>366 462</b>   |
| <b>Produits</b>   |                      |                  |
| Dépenses d'appui au programme   | 182 950              | 156 267          |
| Recettes financières  | 66 749               | 54 204           |
| Accords de services administratifs passés avec d'autres entités   | 4 158                | 2 435            |
| Autres produits   | 173                  | 895              |
| <b>Total des produits</b>   | <b>254 030</b>       | <b>213 801</b>   |
| <b>Charges</b>  |                      |                  |
| Dépenses liées au personnel   | 200 504              | 80 686           |
| Fournitures et matériels médicaux   | 1 147                | 252              |
| Services contractuels   | 40 077               | 18 524           |
| Transferts et subventions à d'autres entités  | 993                  | 31               |
| Voyages   | 7 303                | 3 050            |
| Charges opérationnelles générales   | 27 205               | 19 484           |
| Équipement, véhicules et mobilier   | 7 172                | 1 912            |
| <b>Total des charges</b>  | <b>284 401</b>       | <b>123 939</b>   |
| <b>À déduire :</b>  |                      |                  |
| (Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses<br>– contributions volontaires <sup>a</sup> | (2 574)              | 6 603            |
| <b>Solde au 31 décembre</b>   | <b>421 924</b>       | <b>449 721</b>   |

<sup>a</sup> En 2019, la provision pour créances douteuses concernant les contributions volontaires a diminué (elle avait augmenté en 2018) – voir la note 4.3.

Charges imputées au fonds, par bureau :

| Charges par bureau                           | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| Activités mondiales et interrégionales       | 136 067              | 53 074           |
| Bureau régional de l'Afrique                 | 54 379               | 23 206           |
| Bureau régional des Amériques                | 7 514                | 5 538            |
| Bureau régional de l'Asie du Sud-Est         | 22 949               | 16 324           |
| Bureau régional de l'Europe                  | 25 506               | 7 829            |
| Bureau régional de la Méditerranée orientale | 18 939               | 10 514           |
| Bureau régional du Pacifique occidental      | 19 047               | 7 454            |
| <b>Charges totales par bureau</b>            | <b>284 401</b>       | <b>123 939</b>   |

#### 6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de US \$100 millions. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation                            | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>40 532</b>        | <b>18 294</b>    |
| <b>Produits</b>                        |                      |                  |
| Contributions                          | 51 265               | 39 985           |
| <b>Total des produits</b>              | <b>51 265</b>        | <b>39 985</b>    |

| Désignation                       | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Charges</b>                    |                  |                  |
| Dépenses liées au personnel       | 602              | 1 169            |
| Fournitures et matériels médicaux | 4 968            | 3 116            |
| Services contractuels             | 31 548           | 5 435            |
| Transferts et subventions         | 7 972            | 2 275            |
| Voyages                           | 5 077            | 2 476            |
| Charges opérationnelles générales | 8 488            | 2 865            |
| Équipement, véhicules et mobilier | 816              | 411              |
| <b>Total des charges</b>          | <b>59 471</b>    | <b>17 747</b>    |
| <b>Solde au 31 décembre</b>       | <b>32 326</b>    | <b>40 532</b>    |

## 6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ».

| Désignation                           | Notes | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---------------------------------------|-------|----------------------|------------------|
|                                       |       | en milliers de US \$ |                  |
| Fonds commun                          |       | 244 313              | 137 596          |
| Fonds d'entreprise                    | 6.2.a | 34 291               | 27 612           |
| Fonds d'affectation spéciale          | 6.2.b | (884 907)            | (890 783)        |
| <b>Total – États Membres – Autres</b> |       | <b>(606 303)</b>     | <b>(725 575)</b> |

### 6.2.a Fonds d'entreprise

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'entreprise.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Fonds d'entreprise</b>  |                      |                  |
| Fonds pour l'assurance-accidents et maladie                          | 11 176               | 9 580            |
| Fonds pour les concessions   | 6 916                | 5 522            |
| Fonds pour les locations de garages                                  | 5 113                | 4 386            |
| Fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis | 1 940                | 1 091            |
| Fonds pour les polices d'assurance                                   | 3 543                | 1 997            |
| Fonds de roulement des ventes  | 4 637                | 4 769            |
| Fonds pour les services partagés                                     | 966                  | 267              |
| <b>Total du fonds d'entreprise</b>                                   | <b>34 291</b>        | <b>27 612</b>    |

### 6.2.b Fonds d'affectation spéciale

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'affectation spéciale.

| Désignation                                     | Notes   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|---------|----------------------|------------------|
|   |         | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Fonds d'affectation spéciale</b>             |         |                      |                  |
| Fonds du prêt à la construction                 |         | (98 652)             | (45 450)         |
| Fonds pour les infrastructures                  | 6.2.b.i | 164 475              | 138 662          |
| Fonds pour le recouvrement du coût des services |         | 3 584                | 2 776            |
| Fonds pour la maternité                         |         | 3 760                | 2 311            |
| Fonds pour la mobilité                          |         | 32 754               | 24 423           |

| Désignation   | Notes | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement |       | 9 346            | 10 258           |
| Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite          |       | 46 508           | 47 746           |
| Fonds pour l'occupation des postes  |       | 17 924           | 22 614           |
| Fonds pour la sécurité  |       | 4 844            | 2 794            |
| Fonds spécial d'indemnisation   |       | (37 499)         | (9 457)          |
| Fonds de l'Assurance-maladie du personnel                                     |       | (1 081 023)      | (1 126 753)      |
| Fonds pour la reconstitution des stocks                                       |       | 12 095           | 13 787           |
| Fonds pour les paiements de fin de contrat                                    |       | 36 977           | 25 506           |
| Opérations de l'Assurance-maladie du personnel                                |       |                  |                  |
| <b>Total du fonds d'affectation spéciale</b>                                  |       | <b>(884 907)</b> | <b>(890 783)</b> |

### 6.2.b.i Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation                                    | Notes      | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|------------|----------------------|------------------|
|  |            | en milliers de US \$ |                  |
| Fonds immobilier                               | 6.2.b.i.a) | 135 588              | 118 244          |
| Fonds pour la technologie de l'information     | 6.2.b.i.b) | 28 887               | 20 418           |
| <b>Total du fonds pour les infrastructures</b> |            | <b>164 475</b>       | <b>138 662</b>   |

#### 6.2.b.i a) Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains le cas échéant, aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants et à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>             | <b>118 244</b>       | <b>111 458</b>   |
| <b>Produits</b>                                    |                      |                  |
| Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) | 7 500                |                  |
| Transfert pour des projets particuliers (note a)   | 3 557                |                  |
| Contributions venant de l'état de paie             | 8 929                | 8 613            |
| Recettes financières                               | 3 036                | 2 045            |
| Recettes locatives                                 | 3 354                | 3 324            |
| Autres produits                                    | 185                  |                  |
| <b>Total des produits</b>                          | <b>26 561</b>        | <b>13 982</b>    |
| <b>Charges</b>                                     |                      |                  |
| Dépenses liées au personnel                        | 161                  | 230              |
| Fournitures et matériels médicaux                  | 8                    | 5                |
| Services contractuels                              | 5 054                | 2 879            |

| Désignation                       | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2018 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Transferts et subventions         | 30               |                  |
| Voyages                           | (503)            | (331)            |
| Charges opérationnelles générales | 3 314            | 3 599            |
| Équipement, véhicules et mobilier | 1 153            | 814              |
| <b>Total des charges</b>          | <b>9 217</b>     | <b>7 196</b>     |
| <b>Solde au 31 décembre</b>       | <b>135 588</b>   | <b>118 244</b>   |

a) En 2019, des transferts au fonds immobilier ont été effectués comme suit : US \$1,5 million par le Siège, US \$0,9 million par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est et US \$1,2 million par le Bureau régional du Pacifique occidental.

Charges imputées au fonds immobilier, par bureau :

| Désignation                                  | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|--|----------------------|------------------|
|  | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Charges par bureau</b>                    |                      |                  |
| Siège  | 3 524                | 2 553            |
| Bureau régional de l'Afrique                 | 2 965                | 3 261            |
| Bureau régional de l'Asie du Sud-Est         |                      | 641              |
| Bureau régional de la Méditerranée orientale | 421                  | 514              |
| Bureau régional du Pacifique occidental      | 2 307                | 227              |
| <b>Total des charges</b>                     | <b>9 217</b>         | <b>7 196</b>     |

#### 6.2.b.i b) Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>                          | <b>20 418</b>        | <b>23 088</b>    |
| <b>Produits</b>   |                      |                  |
| Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16) <sup>a</sup> | 15 000               |                  |
| <b>Total des produits</b>                                       | <b>15 000</b>        |                  |
| <b>Charges</b>  |                      |                  |
| Dépenses liées au personnel                                     | 977                  | 871              |
| Services contractuels   | 3 708                | 1 179            |
| Voyages   | 157                  | 81               |
| Charges opérationnelles générales                               | 1 636                | (15)             |
| Équipement, véhicules et mobilier                               | 53                   | 554              |
| <b>Total des charges</b>  | <b>6 531</b>         | <b>2 670</b>     |
| <b>Solde au 31 décembre</b>                                     | <b>28 887</b>        | <b>20 418</b>    |

<sup>a</sup> US \$10 millions ont été transférés du fonds des contributions fixées des États Membres et US \$5 millions du fonds pour l'occupation des postes.

### 6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

| Désignation   | 31 décembre 2019     | 31 décembre 2018 |
|---|----------------------|------------------|
|   | en milliers de US \$ |                  |
| <b>Fonds fiduciaire</b>   |                      |                  |
| Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac                                 | 14 604               | 16 907           |
| Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé | 15 743               | 18 286           |
| Fonds de l'Association du personnel   | 6                    | 208              |
| Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant       | 6 962                | 7 349            |
| Fonds ESPEN   | 15 907               | 11 124           |
| Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé                     | 6 132                | 5 989            |
| <b>Total du fonds fiduciaire</b>  | <b>59 354</b>        | <b>59 863</b>    |

## 7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2017, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA70.5 sur le budget programme 2018-2019, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2018-2019, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de US \$4,4215 milliards. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.18, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences d'entité sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2019 figure ci-dessous.

| Désignation  | 2019                 |               |               |               |
|--|----------------------|---------------|---------------|---------------|
|  | Fonctionnement       | Placements    | Financement   | Total         |
|  | en milliers de US \$ |               |               |               |
| <b>Montant réel sur une base comparable (État V)</b>                 | (3 022 283)          |               |               | (3 022 283)   |
| Différences de base  | 32 908               | 150 910       | 50 025        | 233 843       |
| Différences de calendrier  | 949                  |               |               | 949           |
| Différences relatives aux entités                                    | 31 661               | (10 031)      |               | 21 630        |
| Différences de présentation  | 2 917 066            | (65 516)      |               | 2 851 550     |
| <b>Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)</b> | <b>(39 699)</b>      | <b>75 363</b> | <b>50 025</b> | <b>85 689</b> |



## 8. Informations sectorielles

### 8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2019 (en milliers de US \$)

| Désignation  | Siège               | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional du Pacifique occidental | Total            |
|--|---------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|---|------------------|
| <b>ACTIFS</b>  |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| <b>Actifs courants</b>   |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                  | 271 254             | 31 559                       | 0                             | 9 338                                | 1 557                       | 11 779                                       | 3 209                                   | 328 696          |
| Placements à court terme   | 3 259 451           | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 3 259 451        |
| Créances courantes   | 1 871 279           | 4 259                        | (724 471)                     | 7 402                                | 737                         | 1 007  | 541                                     | 1 160 754        |
| Créances sur le personnel  | 6 364               | 2 939                        | 0                             | 678                                  | 605                         | 730  | 1 518                                   | 12 834           |
| Stocks   | 13 144              | 4 904                        | 0                             | 835                                  | 0                           | 40 133                                       | 169                                     | 59 185           |
| Paiements anticipés et dépôts  | 43 102              | 1 151                        | 0                             | 4 523                                | 922                         | 5 974  | 202                                     | 55 874           |
| <b>Total des actifs courants</b>   | <b>5 464 594</b>    | <b>44 812</b>                | <b>(724 471)</b>              | <b>22 776</b>                        | <b>3 821</b>                | <b>59 623</b>                                | <b>5 639</b>                            | <b>4 876 794</b> |
| <b>Actifs non courants</b>   |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Créances non courantes   | 385 107             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 385 107          |
| Placements à long terme  | 130 556             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 130 556          |
| Immobilisations corporelles  | 138 983             | 13 408                       | 0                             | 2 730                                | 658                         | 22 425                                       | 1 871                                   | 180 075          |
| Actifs incorporels   | 2 231               | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 2 231            |
| <b>Total des actifs non courants</b>                                     | <b>656 877</b>      | <b>13 408</b>                | <b>0</b>                      | <b>2 730</b>                         | <b>658</b>                  | <b>22 425</b>                                | <b>1 871</b>                            | <b>697 969</b>   |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>  | <b>6 121 471</b>    | <b>58 220</b>                | <b>(724 471)</b>              | <b>25 506</b>                        | <b>4 479</b>                | <b>82 048</b>                                | <b>7 510</b>                            | <b>5 574 763</b> |
| <b>PASSIFS</b>   |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| <b>Passifs courants</b>  |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Contributions reçues en avance   | 71 239              | 35                           | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 71 274           |
| Dettes   | 19 594              | 9 794                        | 0                             | 5 120                                | 3 181                       | 20 849                                       | 3 788                                   | 62 326           |
| Dettes envers le personnel   | 406                 | 272                          | 0                             | 159                                  | 48                          | 170  | 77                                      | 1 132            |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants     | 27 272              | 12 956                       | 0                             | 3 222                                | 3 738                       | 4 795  | 3 216                                   | 55 199           |
| Recettes différées – courantes   | 368 486             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 368 486          |
| Passifs financiers   | 179 837             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 179 837          |
| Autres passifs courants  | (17 851 094)        | 7 721 746                    | 147 773                       | 2 172 229                            | 1 450 021                   | 4 900 423                                    | 1 559 648                               | 100 746          |
| Passif interentités  | 889 192             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 889 192          |
| Emprunts à long terme – courants   | 613                 | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 613              |
| <b>Total des passifs courants</b>  | <b>(16 294 455)</b> | <b>7 744 803</b>             | <b>147 773</b>                | <b>2 180 730</b>                     | <b>1 456 988</b>            | <b>4 926 237</b>                             | <b>1 566 729</b>                        | <b>1 728 805</b> |
| <b>Passifs non courants</b>  |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Emprunts à long terme – non courants                                     | 125 131             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 125 131          |
| Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants | 1 006 965           | 10 697                       | 0                             | 12 247                               | 144 873                     | 9 399  | 10 243                                  | 1 194 424        |
| Recettes différées – non courantes                                       | 385 107             | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 385 107          |
| Autres passifs non courants  | 4 806               | 0                            | 0                             | 0                                    | 0                           | 0  | 0                                       | 4 806            |
| <b>Total des passifs non courants</b>                                    | <b>1 522 009</b>    | <b>10 697</b>                | <b>0</b>                      | <b>12 247</b>                        | <b>144 873</b>              | <b>9 399</b>                                 | <b>10 243</b>                           | <b>1 709 468</b> |
| <b>TOTAL DES PASSIFS</b>   | <b>(14 772 446)</b> | <b>7 755 500</b>             | <b>147 773</b>                | <b>2 192 977</b>                     | <b>1 601 861</b>            | <b>4 935 636</b>                             | <b>1 576 972</b>                        | <b>3 438 273</b> |
| <b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>   |                     |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Fonds général  | 20 755 429          | (7 528 466)                  | (856 932)                     | (2 077 779)                          | (1 386 520)                 | (4 719 240)                                  | (1 503 053)                             | 2 683 439        |
| États Membres – Autres   | 19 294              | (141 815)                    | (14 449)                      | (88 709)                             | (182 520)                   | (132 304)                                    | (65 800)                                | (606 303)        |
| Fonds fiduciaires  | 119 194             | (26 999)                     | (863)                         | (983)                                | (28 342)                    | (2 044)                                      | (609)                                   | 59 354           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>                             | <b>20 893 917</b>   | <b>(7 697 280)</b>           | <b>(872 244)</b>              | <b>(2 167 471)</b>                   | <b>(1 597 382)</b>          | <b>(4 853 588)</b>                           | <b>(1 569 462)</b>                      | <b>2 136 490</b> |
| <b>TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>              | <b>6 121 471</b>    | <b>58 220</b>                | <b>(724 471)</b>              | <b>25 506</b>                        | <b>4 479</b>                | <b>82 048</b>                                | <b>7 510</b>                            | <b>5 574 763</b> |

## 8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 (en milliers de US \$)

| Désignation  | Siège            | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional du Pacifique occidental | Total            |
|--|------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|---|------------------|
| <b>Produits</b>  |                  |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Contributions fixées                                     | 490 294          |                              |                               |                                      |                             |  |   | 490 294          |
| Contributions volontaires                                | 2 491 816        |                              |                               |                                      | 3                           |  |   | 2 491 819        |
| Contributions volontaires de biens et services           | 89 969           |                              |                               |                                      |                             |  |   | 89 969           |
| Autres produits  | 52 777           | (4 008)                      |                               | (1 245)                              | (1 572)                     | (1 050)                                      | (861)                                   | 44 041           |
| <b>Total des produits</b>                                | <b>3 124 856</b> | <b>(4 008)</b>               |                               | <b>(1 245)</b>                       | <b>(1 569)</b>              | <b>(1 050)</b>                               | <b>(861)</b>                            | <b>3 116 123</b> |
| <b>Charges</b>   |                  |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Dépenses liées au personnel                              | 438 167          | 221 356                      | 46 279                        | 51 582                               | 80 690                      | 98 506                                       | 54 026                                  | 990 606          |
| Fournitures et matériels médicaux                        | 38 487           | 67 713                       | 1 706                         | 34 483                               | 5 117                       | 105 795                                      | 6 084                                   | 259 385          |
| Services contractuels                                    | 206 813          | 358 462                      | 16 231                        | 69 874                               | 50 006                      | 249 146                                      | 37 790                                  | 988 322          |
| Transferts et subventions                                | 11 540           | 113 603                      | 7 791                         | 21 897                               | 10 465                      | 180 920                                      | 34 449                                  | 380 665          |
| Voyages  | 87 821           | 70 152                       | 8 956                         | 10 102                               | 12 957                      | 20 501                                       | 11 880                                  | 222 369          |
| Charges opérationnelles générales                        | 43 745           | 77 466                       | 2 084                         | 20 196                               | 18 877                      | 38 746                                       | 7 913                                   | 209 027          |
| Équipement, véhicules et mobilier                        | 4 220            | 9 008                        | 1 335                         | 3 445                                | 1 303                       | 5 318  | 1 698                                   | 26 327           |
| Dépréciation et amortissement                            | 2 378            | 4 637                        |                               | 711                                  | 424                         | 2 500  | 450                                     | 11 100           |
| <b>Total des charges</b>                                 | <b>833 171</b>   | <b>922 397</b>               | <b>84 382</b>                 | <b>212 290</b>                       | <b>179 839</b>              | <b>701 432</b>                               | <b>154 290</b>                          | <b>3 087 801</b> |
| <b>Recettes financières</b>                              | <b>57 686</b>    | <b>2 132</b>                 | <b>(13)</b>                   | <b>1 412</b>                         | <b>(331)</b>                | <b>862</b>                                   | <b>(132)</b>                            | <b>61 616</b>    |
| <b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE<sup>a</sup></b> | <b>2 349 371</b> | <b>(924 273)</b>             | <b>(84 395)</b>               | <b>(212 123)</b>                     | <b>(181 739)</b>            | <b>(701 620)</b>                             | <b>(155 283)</b>                        | <b>89 938</b>    |

<sup>a</sup> Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

## 9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2019, un montant total de US \$53 748 a été passé par profits et pertes (contre US \$413 678 en 2018). Cette somme correspond : à des mesures prises en retard par les ressources humaines et à des avances sur les frais de voyage concernant d'anciens membres du personnel, pour un montant de US \$32 985 ; à d'anciennes affaires concernant des avances aux fournisseurs et des notes de crédit, pour un montant de US \$2310 ; à des cautions locatives, pour un montant de US \$18 266 ; et à une perte de liquidités par le Bureau de l'OMS en Inde, pour un montant de US \$187. Tous ces montants ont été considérés comme irrécouvrables.

En 2019, trois versements à titre gracieux pour un montant de US \$275 953 ont été approuvés (des versements à titre gracieux pour un montant de US \$1422 avaient été effectués en 2018).

## 10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme « personnel de direction essentiel ».

Au cours de l'année, 29 membres du personnel étaient considérés comme faisant partie du personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique leur rémunération globale.

| Désignation  | en milliers de US \$ |
|--|----------------------|
| Rémunération et ajustement de poste  | 6 634                |
| Avantages  | 605                  |
| Pension et assurance-maladie   | 1 840                |
| <b>Rémunération totale</b>   | <b>9 079</b>         |
| <b>Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel</b>                                | <b>209</b>           |
| <b>Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)</b> | <b>–</b>             |

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

## 11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2019. La publication des états financiers a été autorisée le 6 avril 2020, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. La pandémie de COVID-19 est survenue après la clôture des comptes de 2019 et correspond à un événement ne donnant pas lieu à des ajustements des états financiers de 2019. Compte tenu de ses effets mondiaux, cette pandémie aura pour l'Organisation, en 2020, d'importantes conséquences, dont il est pour le moment impossible d'estimer l'étendue de manière fiable, sur la mise en œuvre des programmes, le recouvrement des contributions et les portefeuilles de placements.

## 12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

### Passifs éventuels

Au 31 décembre 2019, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, une affaire concernant des litiges contractuels doit être considérée comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à US \$312 032 (contre US \$278 987 au 31 décembre 2018).

### Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

| Désignation                                     | Total                |               |
|---|----------------------|---------------|
|   | en milliers de US \$ |               |
|   | Année 2019           | Année 2018    |
| Moins d'un an                                   | 12 794               | 11 195        |
| De 1 à 5 ans                                    | 21 586               | 12 107        |
| Plus de 5 ans                                   | 2 182                | 461           |
| <b>Total des engagements au titre de loyers</b> | <b>36 562</b>        | <b>23 763</b> |

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

L'OMS a loué des bureaux à six locataires. Au 31 décembre 2019, les recettes locatives s'élevaient au total à US \$0,9 million (contre US \$0,8 million au 31 décembre 2018).

### Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

## Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

(en milliers de US \$)

| Désignation   | Fonds général    |                   |                  |                  | États Membres – Autres |                    |                              | Fonds fiduciaire | Total partiel    | Éliminations <sup>a</sup> | Total            | Pourcentage  |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------------|--------------------|------------------------------|------------------|------------------|---------------------------|------------------|--------------|
|   | Budget ordinaire | Fonds volontaires | Éliminations     | Total partiel    | Fonds commun           | Fonds d'entreprise | Fonds d'affectation spéciale |                  |                  |                           |                  |              |
| <b>Produits</b>   |                  |                   |                  |                  |                        |                    |                              |                  |                  |                           |                  |              |
| Contributions fixées                                      | 490 295          |                   |                  | 490 295          | (1)                    |                    |                              |                  | (1)              |                           | 490 294          | 16 %         |
| Contributions volontaires                                 |                  | 2 446 534         |                  | 2 446 534        |                        |                    | 185                          | 46 162           | 46 347           | (1 062)                   | 2 491 819        | 80 %         |
| Contributions volontaires de biens et services            |                  |                   |                  |                  |                        | 89 969             |                              |                  | 89 969           |                           | 89 969           | 3 %          |
| Autres produits   | 873              | 208 225           | (176 978)        | 32 120           |                        | 16 030             | 223 323                      | 10               | 239 363          | (227 442)                 | 44 041           | 1 %          |
| <b>Total des produits opérationnels</b>                   | <b>491 168</b>   | <b>2 654 759</b>  | <b>(176 978)</b> | <b>2 968 949</b> | <b>(1)</b>             | <b>105 999</b>     | <b>223 508</b>               | <b>46 172</b>    | <b>375 678</b>   | <b>(228 504)</b>          | <b>3 116 123</b> | <b>100 %</b> |
| <b>Charges</b>  |                  |                   |                  |                  |                        |                    |                              |                  |                  |                           |                  |              |
| Dépenses liées au personnel                               | 277 369          | 757 078           |                  | 1 034 447        |                        | 21 726             | 99 984                       | 17 066           | 138 776          | (182 617)                 | 990 606          | 32 %         |
| Fournitures et matériels médicaux                         | 4 567            | 238 028           |                  | 242 595          | (49 512)               | 64 362             | 9 805                        | 122              | 24 777           | (7 987)                   | 259 385          | 8 %          |
| Services contractuels                                     | 60 158           | 892 371           |                  | 952 529          | (55 441)               | 259                | 86 579                       | 14 730           | 46 127           | (10 334)                  | 988 322          | 32 %         |
| Transferts et subventions                                 | 21 102           | 369 707           |                  | 390 809          | (14 251)               | 57                 | 65                           | 5 879            | (8 250)          | (1 894)                   | 380 665          | 12 %         |
| Voyages   | 24 370           | 193 310           |                  | 217 680          |                        | 26                 | 598                          | 4 253            | 4 877            | (188)                     | 222 369          | 7 %          |
| Charges opérationnelles générales                         | 39 437           | 321 780           | (176 978)        | 184 239          | (215)                  | 13 939             | 30 988                       | 4 537            | 49 249           | (24 461)                  | 209 027          | 7 %          |
| Équipement, véhicules et mobilier                         | 4 397            | 29 444            |                  | 33 841           | (10 727)               | 33                 | 4 109                        | 94               | (6 491)          | (1 023)                   | 26 327           | 1 %          |
| Dépréciation et amortissement                             |                  |                   |                  |                  | 11 100                 |                    |                              |                  | 11 100           |                           | 11 100           | 0 %          |
| <b>Total des charges</b>                                  | <b>431 400</b>   | <b>2 801 718</b>  | <b>(176 978)</b> | <b>3 056 140</b> | <b>(119 046)</b>       | <b>100 402</b>     | <b>232 128</b>               | <b>46 681</b>    | <b>260 165</b>   | <b>(228 504)</b>          | <b>3 087 801</b> | <b>100 %</b> |
| <b>Recettes financières</b>                               | <b>(1 419)</b>   | <b>68 628</b>     |                  | <b>67 209</b>    | <b>(12 328)</b>        | <b>1 082</b>       | <b>5 653</b>                 |                  | <b>(5 593)</b>   |                           | <b>61 616</b>    |              |
| <b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE</b>              | <b>58 349</b>    | <b>(78 331)</b>   |                  | <b>(19 982)</b>  | <b>106 717</b>         | <b>6 679</b>       | <b>(2 967)</b>               | <b>(509)</b>     | <b>109 920</b>   |                           | <b>89 938</b>    |              |
| <b>Solde des fonds – 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>      | <b>(1 866)</b>   | <b>2 705 287</b>  |                  | <b>2 703 421</b> | <b>137 596</b>         | <b>27 612</b>      | <b>(890 783)</b>             | <b>59 863</b>    | <b>(665 712)</b> |                           | <b>2 037 709</b> |              |
| <b>Ajustements directs de l'actif net/situation nette</b> |                  |                   |                  |                  |                        |                    | <b>8 843</b>                 |                  | <b>8 843</b>     |                           | <b>8 843</b>     |              |
| <b>Solde des fonds – 31 décembre 2019</b>                 | <b>56 483</b>    | <b>2 626 956</b>  |                  | <b>2 683 439</b> | <b>244 313</b>         | <b>34 291</b>      | <b>(884 907)</b>             | <b>59 354</b>    | <b>(555 792)</b> |                           | <b>2 136 490</b> |              |

<sup>a</sup> Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

## Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

(en milliers de US \$)

| Désignation  | Siège          | Bureau régional de l'Afrique | Bureau régional des Amériques | Bureau régional de l'Asie du Sud-Est | Bureau régional de l'Europe | Bureau régional de la Méditerranée orientale | Bureau régional du Pacifique occidental | Total            |
|--|----------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|---|------------------|
| <b>Charges</b>   |                |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Dépenses liées au personnel  | 462 474        | 233 453                      | 46 275                        | 56 136                               | 74 059                      | 105 066                                      | 56 984                                  | 1 034 447        |
| Fournitures et matériels médicaux                                  | 58 487         | 37 675                       | 1 706                         | 13 844                               | 5 297                       | 121 557                                      | 4 029                                   | 242 595          |
| Services contractuels  | 181 967        | 349 960                      | 15 987                        | 70 709                               | 48 691                      | 248 211                                      | 37 004                                  | 952 529          |
| Transferts et subventions  | 25 778         | 109 602                      | 7 722                         | 21 821                               | 10 465                      | 181 241                                      | 34 180                                  | 390 809          |
| Voyages  | 85 139         | 69 051                       | 8 866                         | 10 023                               | 12 510                      | 20 313                                       | 11 778                                  | 217 680          |
| Charges opérationnelles générales                                  | 35 546         | 71 816                       | 2 083                         | 20 062                               | 10 990                      | 37 241                                       | 6 501                                   | 184 239          |
| Équipement, véhicules et mobilier                                  | 4 821          | 12 867                       | 1 335                         | 5 454                                | 1 387                       | 6 606  | 1 371                                   | 33 841           |
| <b>Total des charges</b>   | <b>854 212</b> | <b>884 424</b>               | <b>83 974</b>                 | <b>198 049</b>                       | <b>163 399</b>              | <b>720 235</b>                               | <b>151 847</b>                          | <b>3 056 140</b> |
| <b>Pourcentage des charges par type sur l'ensemble des bureaux</b> |                |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Dépenses liées au personnel  | 45 %           | 23 %                         | 4 %                           | 5 %                                  | 7 %                         | 10 %   | 6 %                                     | 100 %            |
| Fournitures et matériels médicaux                                  | 24 %           | 16 %                         | 1 %                           | 6 %                                  | 2 %                         | 50 %   | 2 %                                     | 100 %            |
| Services contractuels  | 19 %           | 37 %                         | 2 %                           | 7 %                                  | 5 %                         | 26 %   | 4 %                                     | 100 %            |
| Transferts et subventions à d'autres entités                       | 7 %            | 28 %                         | 2 %                           | 6 %                                  | 3 %                         | 46 %   | 9 %                                     | 100 %            |
| Voyages  | 39 %           | 32 %                         | 4 %                           | 5 %                                  | 6 %                         | 9 %  | 5 %                                     | 100 %            |
| Charges opérationnelles générales                                  | 19 %           | 39 %                         | 1 %                           | 11 %                                 | 6 %                         | 20 %   | 4 %                                     | 100 %            |
| Équipement, véhicules et mobilier                                  | 14 %           | 38 %                         | 4 %                           | 16 %                                 | 4 %                         | 20 %   | 4 %                                     | 100 %            |
| <b>Pourcentage global</b>  | <b>28 %</b>    | <b>29 %</b>                  | <b>3 %</b>                    | <b>6 %</b>                           | <b>5 %</b>                  | <b>24 %</b>                                  | <b>5 %</b>                              | <b>100 %</b>     |
| <b>Pourcentage des charges par type dans chaque bureau</b>         |                |                              |                               |                                      |                             |  |   |                  |
| Dépenses liées au personnel  | 54 %           | 26 %                         | 55 %                          | 28 %                                 | 45 %                        | 15 %   | 38 %                                    | 34 %             |
| Fournitures et matériels médicaux                                  | 7 %            | 4 %                          | 2 %                           | 7 %                                  | 3 %                         | 17 %   | 3 %                                     | 8 %              |
| Services contractuels  | 21 %           | 40 %                         | 19 %                          | 36 %                                 | 30 %                        | 34 %   | 24 %                                    | 31 %             |
| Transferts et subventions à d'autres entités                       | 3 %            | 12 %                         | 9 %                           | 11 %                                 | 6 %                         | 25 %   | 23 %                                    | 13 %             |
| Voyages  | 10 %           | 8 %                          | 11 %                          | 5 %                                  | 8 %                         | 3 %  | 8 %                                     | 7 %              |
| Charges opérationnelles générales                                  | 4 %            | 8 %                          | 2 %                           | 10 %                                 | 7 %                         | 5 %  | 4 %                                     | 6 %              |
| Équipement, véhicules et mobilier                                  | 1 %            | 1 %                          | 2 %                           | 3 %                                  | 1 %                         | 1 %  | 1 %                                     | 1 %              |
| <b>Pourcentage global</b>  | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b>                 | <b>100 %</b>                  | <b>100 %</b>                         | <b>100 %</b>                | <b>100 %</b>                                 | <b>100 %</b>                            | <b>100 %</b>     |

**Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2018-2019, 2016-2017 et 2014-2015**  
*Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019*  
*(en millions de US \$)*

| Désignation   | Total 2018-2019 | Total 2016-2017 | Total 2014-2015 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Contributions fixées                                  | 991             | 927             | 955             |
| Contributions volontaires – budget programme          | 4 690           | 3 828           | 3 839           |
| <b>Total des contributions – budget programme</b>     | <b>5 681</b>    | <b>4 755</b>    | <b>4 794</b>    |
| Autres produits – budget programme                    | 63              | 37              | (67)            |
| Produits hors du budget programme                     | 121             | 122             | 190             |
| Contributions volontaires de biens et services        | 152             | 225             | 180             |
| <b>Total des produits (toutes sources confondues)</b> | <b>6 017</b>    | <b>5 139</b>    | <b>5 097</b>    |
| Charges – budget programme                            | 5 314           | 4 572           | 4 357           |
| Charges hors du budget programme et autres            | 123             | 354             | 511             |
| Charges – en nature (biens et services)               | 151             | 225             | 175             |
| <b>Total des charges (toutes sources confondues)</b>  | <b>5 588</b>    | <b>5 151</b>    | <b>5 043</b>    |
| <b>Recettes financières</b>                           | <b>102</b>      | <b>140</b>      | <b>28</b>       |
| <b>Excédent/(déficit) total</b>                       | <b>531</b>      | <b>128</b>      | <b>82</b>       |

= = =